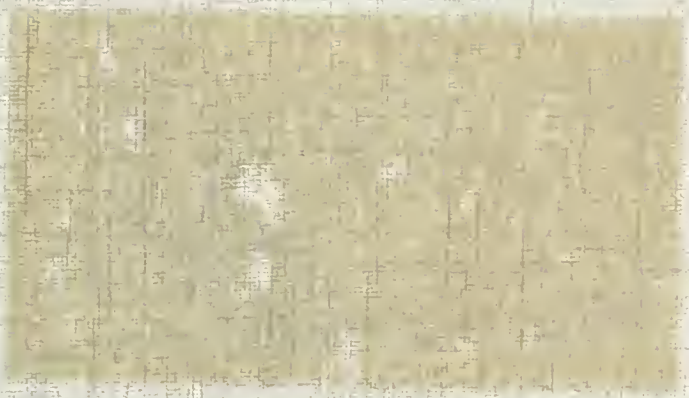

BX
2615
P5?C37
1895
v.1

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN

CARTULAIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

DE

PONTOISE

PUBLIÉ D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

Par J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société Historique du Vexin
Administrateur de la Société Historique de Corbeil
Membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise
Officier de l'Instruction publique

CINQUIÈME FASCICULE

SUITE ET FIN DES APPENDICES GÉNÉALOGIQUES
RECTIFICATIONS ET CORRECTIONS

PONTOISE
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN
52, RUE BASSE

1909

CARTULAIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

DE

PONTOISE

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN

CARTULAIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN

DE

PONTOISE

PUBLIÉ D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

Par J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société Historique du Vexin
Administrateur de la Société Historique de Corbeil
Membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise
Officier de l'Instruction publique

CINQUIÈME FASCICULE

SUITE ET FIN DES APPENDICES GÉNÉALOGIQUES
RECTIFICATIONS ET CORRECTIONS

PONTOISE
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN
52, RUE BASSE

1909

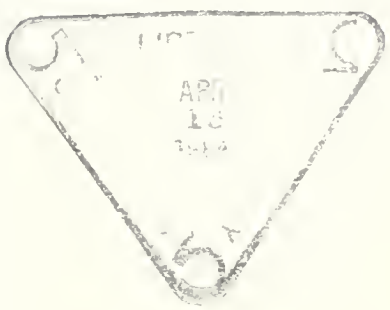

X

Sur la Famille TIREL DE POIX

Le surnom de *Tirel* qui se prononçait au XIVe siècle *Tircau* (891) était porté, dans la première moitié du XIe, par des personnages que les chartes ne rattachent pas directement les uns aux autres, et dont la souche commune nous échappe. Ainsi un *Hellouin Tirel* est témoin d'une charte d'Hellouin II, vicomte de Mantes, sous Henri Ier (848). Un *Raoul Tirel* est, avec saint Anselme, abbé du Bec, présent à une donation de Robert II d'Ivry à Coulombs (849).

Gautier Tirel, mari d'*Ermine*, renonce en 1053 à ses revendications sur la terre de Noyelles-en-Chaussée, appartenant aux moines de St-Riquier. Hariulf le désigne ainsi : « quidam miles, nomine Walterus, quem *vano cognomine* Tirellum vocant » (850).

C'est comme exerçant des fonctions vicomtales que le chevalier Gautier réclamait ces droits. On peut le déduire de ce fait qu'en 1069, le consentement de son fils Gautier (*Galterus, filius Galteri Tirelli*) fut nécessaire pour l'acte par lequel Raoul, comte d'Amiens et de Valois, marié alors à Anne, veuve de Henri Ier, affranchit les biens de l'église d'Amiens situés dans la châtellenie de Conty de tous les droits *dus aux vicomtes*. Simon, fils de Raoul, ne souscrivit à cet acte qu'après Gautier (851).

Le voisinage de Poix et de Conty devrait nous engager à rattacher à ce Gautier II, fils de Gautier Tirel, le *Gautier Tirel III* qui apparaît dans notre cartulaire

(848) *Cartul. de St-Père*, p. 185. — Il vivait encore en 1066 (Lèvrier, XI. pr. 157).

(849) Col. Baluze, XXXVIII, 27.

(850) *Chron. de St-Riquier*, édit. Lot, p. 231.

(851) Bibl. mun. d'Amiens, n° 516. Levrier, XI, pr. 187.

comme châtelain de Pontoise et qui l'était certainement aussi de Poix. Toutefois il y a lieu de réserver la question de filiation que ne précise aucun texte.

D'après des concordances qui ne semblent pas permettre de repousser une identification, Gautier Tirel III, qui partit pour Jérusalem sous Louis VI, serait le chevalier homonyme, croisé justement à la même date, dont parlent divers documents, rapprochés dans notre étude sur les *Vicomtes de Corbeil* (852).

Sa mère s'appelait *Aremburge*, elle était fille de Ferri et nièce de Hugues, seigneur de Voves, l'un des grands bienfaiteurs de Saint-Martin-des-Champs. En 1097, Aremburge habitait Corbeil et s'y trouvait avec ses quatre fils : l'un se nommait Ferri, l'autre Gautier, un troisième Geofroi, un quatrième Bégon. La mère et les fils accordent leur adhésion aux pieuses libéralités de Hugues de Voves. Parmi les témoins de l'acte est Gaudri, vicomte de Corbeil. Or nous retrouvons, dans un acte de *Ferri, fils de Gaudri*, donnant l'église de Bondoufle à Longpont, sa mère Aremburge et ses frères Geofroi, *Gautier Tirel* et Bégon.

Ce dernier, qui fut plus tard moine de Longpont, portant le nom du père de Gaudri, doit être considéré comme fils de celui-ci, ainsi que Ferri.

Mais en est-il de même de Gautier Tirel et de Geofroi ? La rédaction très spéciale des actes que nous venons de citer, où la mère et les enfants agissent collectivement, alors que Gaudri, certainement père de deux d'entre eux, et qui vivait encore bien après la date de ces documents, n'intervient pas ou est seulement témoin, permettrait de croire que les quatre fils d'Aremburge n'étaient pas de même lit. En tout cas, Geofroi, seigneur d'Yerres, qui eut un fils appelé Gautier Tirel comme son oncle, fut certainement frère germain de ce dernier.

Gautier Tirel III, avec lequel nous commencerons cette généalogie, était un chevalier français, de très noble race (853), riche et puissant entre tous les grands du royaume et très valeureux. Il avait la garde du château de Poix en Picardie et du château royal de Pontoise (854).

Il avait su gagner la confiance de Guillaume le Roux, fils du Conquérant de l'Angleterre ; il devint le convive familier et le compagnon assidu du jeune roi. Mais un jour qu'ils chassaient l'un et l'autre dans une vaste forêt, une flèche inconnue vint frapper Guillaume et lui fit une blessure dont il ne put guérir. C'était le 2 août 1100. Gautier fut accusé de cette mort et se hâta de se retirer en France. Plus tard, interrogé devant Suger, alors qu'il n'avait rien à espérer ni à

(852) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Corbeil*, 1898.

(853) *Miles generosus*, dit Orderic ; *Vir nobilissimus*, dit Suger.

(854) « Erat de Francia, miles generosus, Picis et Pontisare dives oppidanus, potens inter optimates et in armis acerrimus » (Ord. Vital, éd. Le Prévost, II, 90 et IV, 86, 91).

redouter de ses réponses, il attesta plusieurs fois par serment qu'il ne se trouvait pas ce jour-là dans la partie du bois où le roi avait été frappé, et qu'il ne l'avait même pas aperçu dans cette journée (855). L'imputation n'en a pas moins subsisté, mais Orderic Vital pense que le meurtre fut involontaire, et dû à une flèche égarée, imprudemment lancée par Gautier Tirel.

Dès 1102, l'ancien commensal du prince anglais est installé à Pontoise, dans une maison où il héberge le jeune Louis-le-Gros, roi désigné (*Cartulaire*, n° XLIV). Cette résidence subsiste encore ; elle est à mi-côte, à l'entrée de l'ancien chemin d'accès du château, et domine aussi le cours de l'Oise ; elle s'appelait encore au XIV^e^ siècle l'hôtel de Poix, et n'a pris le nom d'hôtel d'Orgemont, qu'elle porte encore (856) qu'après la cession du fief dont elle était le chef à Pierre d'Orgemont, seigneur de Méry-sur-Oise et de Chantilly, et chancelier de Charles V.

En 1113, Gautier Tirel assista avec tous les grands officiers à la confirmation accordée à Cluny par Louis VI, de l'église Saint-Pierre de Pithiviers (857). — Cinq ans après, il dota richement le prieuré qu'il venait de fonder dans son château de Poix, comme le relate une charte fort intéressante de l'évêque Godefroi, dont nous reproduisons quelques extraits. Elle est du 23 octobre 1118.

« Ego GODEFRIDUS nomine non merito *Ambianensium* episcopus... Ne ecclesia que in honore B. Dionysii apud *Piceium castrum* habetur a nobis inadjuta remaneret, ad preces dilectissimi GVALTERII TIRELLI et ad peticionem canonicorum sub regula B. Augustini inibi Deo militantium, quicquid ipse Gualterius eidem ecclesie in dotem in dedicatione ipsius, annuentibus uxore sua ADELICIA et HUGONE filio ejus, contulit, villam scilicet qui dicitur *Moncellis* integram, cum omnibus appendiciis suis, cum servis et ancillis ; in villam qui dicitur *Speiis*, altare cum tercia parte decime, apud *Vertonem* unum hospitum et unam salinam duorum modiorum salis et dimidii, decimam quoque mediam plaicium in quadragesima, cum aquata unius navis. In *Anglia* duas marcas argenti de decima *Lavingaham*. In prefato castro hospites quos ecclesia habebat et acquirere posset, quietos et liberos *ab omni vicecomitatia* que ad eum pertinebat... Servum quoque, Walterum filium Hildaldi, cum fratribus suis et uxoribus earum... Decimam piscium et *salis in theloneo* cum decima molendinorum et furnorum, panemque suum absque mercede coquendum, et modium unum frumenti propter *advocaturam de Daminescurt*... » (858).

(855) Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. Molinier, p. 8.

(856) L'ancien hôtel a été remplacé par un bâtiment moderne ; mais une tour polygone subsiste encore dans la rue de la Roche, en face de l'avenue du Château.

(857) Coll. Moreau, XLVII, 17.

(858) Suit l'énumération de beaucoup d'autres dons. La charte se termine ainsi : « Hujus rei testes fuerunt ego GODEFRIDUS eps. FULCO archidiaconus. RAD^s^. abbas *Sti Quintini*. GIROULDUS prior. ADAM, BARTHOLOMEUS, GUARNERIUS, THEOBALDUS, presbiteri. Laici : RAD^s^ PUER DE ARENIS. DROGO DE TOILI. GIRARDUS DE CARZ. IVO DE CONFLENZ. WIARDUS filius HAYMERI. HUGO DE OIRI. GAUFRIDUS filius WIARDI. VALTERIUS DUPLEX... Anno Verbi Incarnati M° C° octavo decimo, X° kalendas novembris ». — Arch. de l'Oise, H 112. Magnifique sceau de l'archidiacre Foulques, représentant un buste de prêtre. — Les mêmes archives contiennent une confirmation de l'évêque Godefroi, du dou de la maison d'un certain Waison Golecul, faite au prieuré de St-Denis de Poix par Gautier Tirel, en présence de l'abbé Raoul, d'Ives de Conflans, de Girard de Chars,

On doit conclure de cette pièce, où l'évêque d'Amiens, saint Godefroi, qualifie Gautier Tirel *dilectissimus*, qu'il existait entre eux une alliance assez proche. Elle montre aussi que les biens que Gautier possédait en Angleterre, grâce à la libéralité des rois normands, ne lui avaient pas été enlevés à la suite de sa retraite en France.

Aélis, nommée dans cette charte, était fille de Richard Giffard (854). Elle porta en dot à son mari la terre de Selincourt, où un prieuré se trouvait établi dès 1131. Cette nouvelle fondation apparaît comme une suite du deuil que vint causer à ces époux le trépas inopiné de leur fils aîné, *Gautier Tirel IV*. Ce jeune homme mourut à Pontoise et fut enterré à St-Martin. Pour le repos de son âme, sa mère Aélis, le jour de ses obsèques auxquelles elle assistait seule, abandonna aux moines tous les droits de coutume et de justice qu'elle et son mari avaient sur leur terre de Livilliers. *Hugues*, frère cadet de Gautier, vint ensuite prier sur la tombe de son frère et confirma ce don. Enfin le sire de Poix fut le dernier à accomplir ce triste pèlerinage et en arrivant de l'Amiénois à St-Martin, il approuva ce que sa femme et son second fils avaient fait. (*Cartul.* n° LXXXV).

En 1122, Gautier Tirel est cité au nombre des chevaliers de Charles de Danemark, comte de Flandre (859).

Peu après, pour expier ses fautes, il entreprit le pèlerinage de la Terre-Sainte, qu'il n'atteignit pas ; la mort le surprit en chemin (854). Avant son départ, il avait donné à Longpont la dîme de Viry ; après sa mort, son frère Geofroi la retint quelque temps, puis la remit aux moines entre 1137 et 1140 (860).

Hugues Tirel I, qui, dans les dispositions primitives de son père, devait lui succéder seulement dans la vicomté de Poix (861), se trouva ainsi son unique héritier (854).

C'était un très vaillant chevalier, *strenuissimus miles* (854) ; il figure, en 1131, dans l'entourage de Guillaume IX d'Aquitaine près duquel il avait peut-être été chargé d'une mission par Louis le Gros (862).

Dès le 13 mars 1129, Guérin, évêque d'Amiens, se trouvant à St-Josse, une grande foule de chevaliers vint l'y rejoindre, et là, en présence d'Etienne, comte de Boulogne et de Clarbaud de Thiembronne, ceux qui tenaient en fief de Hugues

de Geraud fils d'Hermer, etc. Ces pièces ne semblent pas donner lieu à contestation : mais il existe dans le même fonds une pièce *en français*, datée de 1127, dont la fausseté n'a pas besoin d'être démontrée (Voir toutefois Corblet, *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, t. II, p. 435).

(859) Arch. du Pas-de-Calais, Cartulaire de Guimont, fonds de St-Vaast, H 1, fol. 43.

(860) Ces dates sont fixées par la présence à l'acte de Jehan, prieur de Longpont en 1140, dont le prédécesseur est cité en 1136 et le successeur en 1141 Marion, *Cartulaire de Longpont*.

(861) C'est pour cela qu'il intervient seul avec son père dans la charte de l'évêque Godefroi en 1118.

(862) Ms. l. 18403, p. 359 ; donation de l'ancien château d'Angely, propriété des comtes de Poitiers, à l'abbaye de St-Jean. — Le mariage d'Aliénor, fille de Guillaume IX, avec Louis-le-Jeune, alors âgé de 18 ans, fut célébré en 1138, quelques jours avant la mort de Louis VI.

Tirel l'autel de Waben le remirent, du consentement de leur seigneur, au prélat, qui le concéda à St-Josse (863).

En 1137 il donna à St-Martin-des-Champs l'église de Bouffémont, dans la vallée de Montmorency, libéralité qui fut confirmée à Poix par sa femme *Adile* (ou *Ade*), et son fils *Gautier V* (864).

La même année, il fit aussi une importante libéralité à l'abbaye du Val-Notre-Dame (865), et l'année suivante, dix marcs de rente sur son manoir d'Angleterre furent accordés par lui au prieuré de Conflans-Sainte-Honorine, dépendant du Bec (866), pour le repos de l'âme de sa mère *Aélis*, qui s'y était retirée sous l'habit religieux et y avait fini ses jours (867).

Au moment de partir pour la croisade avec Louis VII, le lundi de la Pentecôte 7 juin 1147, Hugues, de concert avec son fils *Gautier Tirel V*, fit une nouvelle fondation au prieuré de Conflans pour l'âme de sa mère et lui donna la dîme d'Epiais (868).

Par des lettres données entre le 2 avril et le 8 juin 1147, Louis VII annonce à Eudes, évêque de Beauvais, qu'à la prière de son vassal *Hugues Tirel*, il approuve le contrat par lequel celui-ci, devant accompagner le roi à Jérusalem, engage un fief à l'évêque, pour trois années à partir de la prochaine fête de Pâques, moyennant cent livres de la monnaie de Provins (869).

Pendant l'absence de Hugues, *Ade*, sa femme, administra ses domaines et ce fut alors qu'elle essaya, mais sans succès, de rentrer en possession d'un bois offert

(863) Arch. du Pas-de-Calais, Cartul. du XIII^e^ s., fol. 13. — En 1210, « Walterius de Monsterolo (Montreuil-sur-Mer) cognomento Tirellus et dominus de Mentenay », approuve un don par l'un de ses vassaux à St-Josse (Ibid. fol. 8).

(864) A. N. LL 1351, fol. 108 ; LL 1354, fol. 143.

(865) Tardif, *Cartons des rois*, n^os^ 431,433.

(866) Notum sit o. t. p. q. f. quod ego Hugo Tirel concedo et proprio sigillo consigno Deo et *Ste Marie Beccensi* et monachis apud *Cumfluentium* conversantibus, pro anima matris mee que se illic sub religionis abitu Deo obtulit, ibique vitam finivit, decem marcas argenti in manerio quod dicitur *Lavigaham*, ad festivitatem Sti Michaelis, jure hereditario possidendas. Hoc concessum est apud *Piceium* castrum, anno M° C° XXX° VIII° ab Incarnatione Dni, VIII° id^s^ Martii. Huic conventioni interfuerunt Robertus prior *Conflensis*, Gilduinus filius Waleranni, Willelmus prior *Picensis*, Gerardus et Hugo canonici, Gaufridus miles et Warnerius frater ejus, et Girardus de Copenvilla ; Johannes et Robertus Rufus, famuli monachorum (Arch. de l'Eure, H 10, original).

(867) On voit par là que les moines du Bec, comme ceux de St-Martin de Pontoise, admettaient des veuves âgées dans leur monastère, sans toutefois que le couvent prit le caractère mixte de Fontevrault.

(868) « Secundo die Penthecostes, rege Francorum pergente in Iherusalem et ipso Hugone cum illo », Hugues et son fils Gautier donnent à Dieu, à Ste Honorine et à St Pierre de Pontoise « omnem decimam suam apud *Spieias*, pro anima matris sue que apud *Confluentum* sanctimonialis fuit et ibi quoque quiescit, jure hereditario possidendam in eleemosina, propter mutuum decem marcharum argenti quas ab ipsis habebant in *Anglia* ; et in eadem villa dedit Hugo Tirellus Sancte Honorine unam masuram terre. Hoc donum fecit apud *Pontisaram*, videntibus... Roberto priore, Drocone de Selincurt, Gauffrido de Capella, Gualtero de Chambleio, etc. » (Vidimus. Arch. de S.-et-O. Prieuré de Conflans-Ste-Honorine).

(869) *Hist. de France*, XVI, 10. — Coll. Moreau, t. LXIII, fol. 91. — Luchaire, *Actes de Louis VII*.

précédemment à St-Martin en mémoire de Gautier Tirel IV, son beau frère (*Cartulaire*, n° LXXXV).

Nous ne voyons pas que Hugues Tirel soit revenu de Palestine. Gautier V son fils était, dès 1157, marié à *Béatrice* avec laquelle il céda de nombreux domaines aux chanoines de St-Josse (870).

Gautier Tirel V se qualifie dès 1159 *sire et prince du château de Poix par la grâce de Dieu*. Les archives de la Somme contiennent de lui diverses pièces. L'une d'elles, où il prend ce titre, est un amortissement général des biens du prieuré de Selincourt.

Ego Galterus Tyrellus, Dei gratia domnus et princeps de castello de *Poiz*... Waltero abbati ecclesie *Sti Petri de Selincurte* ejusdemque ecclesie fratribus omnia que de meo feodo, vel de meo patrimonio tenebant, in elemosinam concessi et nullum mihi inde premium nisi celeste quesivi... Insuper et advocatum me de omnibus esse promisi. Testes : Hugo de Fontibus, Drogo de Silincurte, Radulfus de Vilers, Guarinus de Marischel, Eustachius de Belloramo, Guillelmus Camerarius, Galterius Happemusce (871), Adam Doublel.

Factum est hoc anno Incarnationis M. C. L. IX (872).

Une notice du cartulaire de Valloires rappelle une confirmation de certains dons accordée par lui en 1162 (873).

Mais son acte le plus important fut la constitution d'une commune pour les hommes de Poix, en 1173 :

(870) Noverint t. q. f. quod ego Walterus Tirellus (*) concedo ecclesie *Sti Judoci* et canonicis ibidem manentibus quidquid habebam de feodo meo in territorio de *Bainières* et *Baimerolles*. Concedo etiam *Domno-Martin* cum terris et pratis et nemoribus... dimidiam partem de *Alsonai*... nemus de *Aubin* cum aliis omnibus nemoribus que a vavassoribus exstruncauda acceperint, ut fratres ea libere exstruncare possent. Concedo quicquid ead. ecclesia in domo de *Tigny* (Tigny-Noyelle, cant. Montreuil-sur-Mer) vel alioquoque loco, tam in terris, quam in aquis, molendinis, piscaturis et pratis de feodo meo possidet.

Acta sunt hec presentibus his: Vualdito Coleth, Wualdito Mareschel, Vuarino nepote ejus. Recognitum est apud *Sanctum Andream Adere* (S. André près d'Aire), Vualdito (**) presente et concedente uxore ejus Beatrice, presentibus Bertranno de Novion, Eustachio Coleth, Hugone de Goi.

Anno Verbi Incarnati M° C° LVIII actum est, et recognitum anno M° C° LXIIII°.

(Copie certifiée, d'après un calendrier de l'abbaye de St-Josse. — V^c de Colbert, 161, f° 13).

(871) Ce sobriquet de *Happemouche* est amusant à relever.

(872) Bibl. d'Amiens. Ms. 528, fol. 54.

(873) Cum mouachi quartam partem marescorum et aquarum totius *Argovie* ex parte Radulfi de Huppi suam assererent, sicut et confirmatum est carta et sigillo Walteri Tyrelli anno Dni M° C° LX° II° de illo enim tunc temporis feodum suum tenebant quod postea de Aelmo de Fontanis tenuerunt et in presentiarum de Hugone filio ejus tenent. (Arch. de la Somme. Cartul. de Valloires, n° 331).

(*) Le texte porte par erreur *Titellus*.

(**) *Gaudi*, forme familière de *Gautier*. La copie porte *Matesthei* pour *Mareschel* et *Vuanno* pour *Vuarino*.

Ego G. Tirellus *Piceii* dominus concessi hominibus *Piceii* communiam, salvo jure meo de censibus et aliis rebus, salvoque *Bti Dionysii Peceiensis* ecclesie omni jure ; et quia abbas ecclesie *Bti Quintini* et capitulum suum præbuerunt assensum, statutum est assensu meo et communie, quod hospites *Bti Dionysii* tam intra castrum quam extra, in circumadjacentibus villis, singulis anuis reddent in perpetuum ecclesie Bti Quintini propter census solitos et antiquas consuetudines, tres solidos decem et octo denarios, in festivitate Sti Remigii... S. Beatricis uxoris Galterii Tirelli. S. Hugonis de Fontanis... S. Roberti prioris... S. Henrici majoris communie et scabinorum... Auctum *Piceii* anno Incarnati Verbi M° C° LXX° III° (874).

Il vivait encore en 1179. Il fit à cette date un échange avec Jehan, prieur de St-Denis de Poix, en présence du maire Henri (874).

A ses derniers moments, il confirma une donation faite à Selincourt de biens en Angleterre :

Ego Galterus Tirellus de Poiz... ad eternam cupiens venire felicitatem, sigilli mei impressione corroborare curavi elemosinam quam de donò antecessorum meorum ecclesia *Bti Petri de Selincurte* possidet apud *les Planketes Reimboldi* juxta *Verton*, scilicet terram *de Prato* cum omnibus pertinenciis, unde et homines Castellani prememoratam presumunt vexare ecclesiam (875).

Gautier Tirel V, mari de *Béatrice*, fut remplacé par son fils *Hugues II*, dont le nom ne nous est connu que par une fondation de son fils *Gautier Tirel VI* dit *le Vieux*, qui en 1195, de concert avec sa femme *Avicie*, confirma l'aumône faite aux moines du Val par Hugues II d'une partie de la forêt de Rosières (876).

Dès 1186, Gautier Tirel VI déclare que Raoul II, chevalier de Conflans (fils de Dreux III, cf. p. 443 *suprà*) tenait de lui en fief « medietatem totius vicecomitatus seu viarie que est in valle Andresiaci et Joiaci », la moitié de la vicomté dans le val d'Andrésy et de Jouy-le-Moutier ; il en approuve la vente au chapitre de Paris, en présence de Roger, prieur de Sainte-Honorine, et retient seulement le droit appelé *tensement*. L'autre moitié de la vicomté appartenait au chevalier Dreux de Rosnel et à Garnier de Marines, qui la vendirent à la même époque au chapitre (877).

En 1187, Gautier Tirel VI approuva la cession par Philippe de Franconville, son vassal, aux moines de Conflans, d'une terre à Bessancourt (878).

La filiation de Gautier Tirel VI se prouve d'une façon certaine par une charte où son fils *Gautier VII le Jeune* confirme en 1195, au prieuré de Selincourt, de

(874) Arch. de l'Oise, H 172.

(875) Bibl. d'Amiens. Ms. 528, fol. 32.

(876) Mss. lat. 5462, fol. 253. — Antérieurement à 1183, Gautier Tirel VI céda à St-Martin de Pontoise une terre que lui avait donnée la femme de Boson de Poix (Cartul. n° CXCIII).

(877) Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, II, 154-156.

(878) « Terram de *Nemore Guidonis* apud *Bercencourt* ». Un des témoins est « Garnerius le Mareschal ». (Arch. de Seine-et-Oise. Fonds Ste-Honorine de Conflans).

concert avec son frère Guillaume Tirel, l'amortissement général de tous les biens reçus par le prieuré depuis *Hugues I, son trisaïeul* (879).

Ego Galterus Junior filius Galteri Senioris n. f. quod quicquid ecclesia *Sti Petri de Selincurte* tenebat et tenuerat a tempore Hugonis attavi mei de propria hereditate vel de feodo totum concessi. Insuper totam terram quam possidet in territorio de *Rislues* et de *Audeinvilete*, de qua inter me et fratres pred. ecclesie querela vertebatur, similiter concessi et super altare *Bti Petri* concessi... presente Guidone abbate, anno Verbi Incarnati M° C° nonag°. V°. Testibus : Guillelmo fratre pred. Galteri. Symone de Verrignes. Obin. Balduino, Bernardo pistoribus et aliis multis.

Nous avons publié dans le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise* une charte fort intéressante par laquelle *Gautier Tirel VII* et *Avicie* sa femme, donnent à métayage leurs vignes du Vaugeroux aux confrères de la Maison-Dieu en 1190 (880).

En 1203, Gautier, *Aviz* sa femme et *Gilon* son fils donnèrent 20 arpens dans leurs bois de Rosières aux moines du Val (881).

En novembre 1204, le châtelain de Poix affranchit de servitude la masure d'un de ses hommes, en présence de Gireaume, maire de Bessancourt et de Lambert, maire de Pierrelaie (882).

Gautier VII mourut peu après. Dans les registres de Philippe-Auguste, constitués vers 1209, figure parmi les vassaux du comte de Beaumont « *le fils de Gautier Tirel* » (883).

Gautier Tirel VIII était marié à *Ade* en mai 1215 ; il se qualifie *châtelain de Poix* (884), vivait encore en juillet 1219 (885) et portait alors un écu *à la bande componée* (886).

Ade survécut à son mari ; elle était encore vivante en 1235.

Hugues III, fils ou frère de Gautier VIII, lui avait succédé dès 1230 (882). En 1232, le roi l'autorisa à échanger les terres de Cormeilles en Parisis, Montigny et Pierrelaie, qu'il possédait, contre celle de Féricy que l'abbaye de St-Denis désirait

(879) Bibl. mun. d'Amiens. Ms. 528, fol. 54. — L'expression *attavus* (rigoureusement : quadrisaïeul) ne nous semble pas devoir être prise au pied de la lettre. Elle désigne volontiers des ancêtres au delà du bisaïeul :

Maecenas atavis edite regibus...

(880) J. Depoin, *Cartul. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, p. 1.

(881) Mss. lat. 5462, fol. 253.

(882) Cartulaire général de Maubuisson, t. II, titre VI (ms. des Archives de Seine-et-Oise). En novembre 1230, Hugues III divise la mairie de Bessancourt et en concède à perpétuité la moitié à Eustache, neveu du maire. La sœur de Hugues, Marie, épousa Jehan de Montmorency, écuyer, et lui porta en dot une partie des bois de Rosières, qui fut vendue par ces deux époux à la reine Blanche en janvier 1239.

(883) Douët d'Arcq, *Comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 223.

(884) A. N. LL 1157, fol. 395.

(885) Walterius Tirel dominus Picei anno 1219, mense julii, monachis S. M. in puram eleemosinam concedit consuetudinem mensurarum vini quod habebat in cellario eorumdem quod est situm apud *Pontisaram* in *Cultellaria*. — Ce cellier occupait le n° 7 de la rue de la Coutellerie. (D. Estiennot, lib. I, cap. XIX).

(886) D. Estiennot, ms. l. 12741. p. 418.

lui céder. L'échange fut réalisé en 1233 (887). A la même date, *Hugues III* était marié à *Gille* (888).

Le cartulaire de Selincourt contient une charte de lui datée de 1235 et qui concerne Thibaut de Selincourt, son vassal, très probablement son cousin et issu de Guillaume, frère de Gautier V :

Ego Hugo Tyrellus miles, dnus *Piccii* n. fieri volo quod Theobaldus miles, dominus de Selincurte, homo meus, terram sitam ante portam *Bti Petri de Selincurte* quam de me tenebat, de assensu meo et dilecte matris mee, in parte in eleemosinam dicte domui contulit et in parte vendidit... Actum anno gratie M° CC° XXX° V°, mense augusto (889).

En septembre 1237, Hugues Tirel, sire de Poix, vendit à « sa très excellente dame Blanche, par la grâce de Dieu illustre reine de France, quatre arpens de pré auprès de Maubuisson et un arpent de pré sur l'Oise entre le pont et la chapellerie, sur le chemin de Beaumont, pour 60 livres parisis ». Il s'engagea à faire ratifier devant l'évêque de Paris par sa femme *Gille*, l'acte qui est passé à Vincennes (890).

A Hugues III succéda *Guillaume Tirel I* qui se qualifie dans une charte française de 1260 : « Je Willaumes Tiraus chevaliers sires de Pois » (891).

En 1269 on trouve une forme qui semble rappeler l'étymologie à laquelle nous avons fait allusion dans une note précédente :

« Ego Willelmus dictus Tyriaus miles, domnus de Piceio ad petitionem Hugonis armigeri, domini de Selincurt, hominis mei... elemosinas et venditiones prenominatus... concedo. Actum anno Dni M° CC° LX° IX°. mense julio » (892).

En avril 1276, Guillaume Tirel, chevalier sire de Poix, et *Marguerite* sa femme, amortirent à l'Hôtel-Dieu de Pontoise les deux tiers de la grosse dîme de Gérocourt. En novembre 1278, Guillaume fait intervenir *Henri* son frère (893).

En arrêtant ici cette étude généalogique, nous devons signaler les divergences absolues qu'elle présente avec celle tirée d'un manuscrit de Dumont de Moyencourt, et publiée par M. Cuvillier Morel d'Acy en 1869 (894). Celle-ci s'est trouvée trop souvent en contradiction avec nos documents pour avoir pu nous inspirer confiance.

(887) Tardif, *Cartons des Rois*, no 804.

(888) Coll. Baluze, t. LV, fol. 413.

(889) Arch. de la Somme. H. 528, fol. 55. Voir, à la même date, le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, p. 16.

(890) Arch. de S. et O. Fonds Maubuisson, cart. 34.

(891) Coll. D. Grenier, vol. 304. — *Cartul. de Selincourt*, fol. 60.

(892) *Cartul. de Selincourt*, fol. 63.

(893) J. Depoin, *Cartul. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, p. 53.

(894) *Histoire généalogique et héraldique de la maison des Tyrel*. Paris, 1869, in-8° (B. N. Réserve, L²m1159). — L'ouvrage de M. Delgove (*Poix et ses seigneurs*, Amiens, 1881, in-8° B. N. L⁷k 19225 contient des indications se rapprochant des nôtres et puisées en partie aux mêmes sources, mais bien moins complètes.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette notice, il a existé, simultanément avec la lignée que nous avons suivie, d'autres Tirel différant considérablement des châtelains de Poix et par le rang et par les armes. Orderic Vital parle d'un doyen d'Evreux, Foulques de Guernanville, clerc marié (*suivant*, dit-il, *l'usage du temps*) à une certaine Orieu (*Orieldis*) et père de huit fils : le dernier fut *Gautier surnommé Tyrrel*. Gaignières nous a conservé la pierre tombale de Guillaume Tirel, sergent d'armes et queux du roi Philippe VI, enterré en 1360 au prieuré d'Hennemont, près de Saint-Germain-en-Laye. Son effigie est placée entre celles de ses deux femmes, Isabeau Le Chandelier et Jehanne La Ruelle : son écu présente *une fasce chargée de trois marmites et accompagnée de six roses, trois en chef, deux et une en pointe.* Rien, dans ce blason d'anobli, ne rappelle celui des Tirel de Poix et la noble simplicité de leur *bande componée.*

XI

Sur les Seigneurs de BANTELU

André Du Chesne, dans son *Histoire généalogique des Montmorency*, a le premier rattaché à la vieille lignée des Bouchard la branche seigneuriale de Bantelu. Il s'appuie, pour établir cette filiation, sur les notices LIX et LX de notre Cartulaire, où Richard 1er de Bantelu et son frère sont dits fils de Thierry de Montmorency (*filii Theodorici de Monte Morentiaco*).

Richard I de Bantelu tient, dans la vallée, des terres et des églises en fief de Bouchard IV de Montmorency. Ses fils, ses neveux et lui-même vivent à la cour de Bouchard, assistent aux plaids convoqués dans le château fort, se mêlent, comme témoins ou comme garants, à tous les actes passés par leur suzerain ; et plus tard, quand ils transportent à Bantelu [895] leur résidence habituelle, ils y sont suivis par des cadets de la branche dominante, et deviennent vassaux des sires de Gisors.

A une date que les synchronismes permettent de limiter entre 1071 et 1079, Foulques d'Anet ayant donné aux chanoines de St-Martin des Champs l'église de

[895] Le domaine de Bantelu était originairement partagé. L'église et une partie des dîmes furent données à l'abbaye de Saint-Martin-lès-Pontoise par Enguerran, chevalier de Cléry, dont les enfants conservèrent encore des intérêts à Bantelu. Il y avait aussi une famille de Bantelu dont les membres sont quelquefois nommés dans les actes émanés de Richard I et de ses fils, mais elle pouvait bien n'être autre qu'une branche cadette issue d'un *Eudes de Montmorency*, fils d'Eudes, cité en 1096, et d'un Aimer ou *Hermer de Montmorency*, cité par Du Chesne. Elle se compose en effet de deux frères : *Eudes* et *Aimer*. Eudes a pour fils *Gautier* et notre Cartulaire cite un *Gautier de Montmorency* (n° LXXXI). D'Aimer sortent *Payen* et *Etienne*, chevalier (1122).

Une autre partie des dîmes de Bantelu était tenue du chevalier Miles de Conflans par Huboud de Juziers, et passa dans les premières années du XIIe siècle entre les mains des moines de Saint-Martin.

St-Martin d'Anet, appela comme témoins avec le comte Hugues de Dammartin, Hervé de Montmorency, *Thierri, fils de Fouchard* et *Hugues* son fils, Landri et Arrode, fils d'Aubri (896). Tous ces personnages appartenant, suivant les conclusions d'André Duchesne, à la famille des Bouchard, Aubri et Fouchard peuvent être considérés, par hypothèse, comme fils de Bouchard II, et partant oncles d'Hervé de Montmorency.

Hugues et *Richard*, fils de Thierri, sont cités en 1096 avec Eudes fils d'Eudes de Montmorency, parmi les chevaliers de Bouchard IV, fils d'Hervé.

Notre Cartulaire cite encore un autre fils de Thierri, *Fouchard II*, et deux de ses filles, *Idoine* et *Reine*.

Comme l'abbé Lebeuf l'a soupçonné avec raison, Richard I n'est autre que l'avoué de St-Denis à Argenteuil, qui fit régler en 1110 par Louis le Gros, ses différends avec le monastère (897).

Richard, pour le salut de son âme, donna l'église de Moncelles (*Moncelli*), près Taverny, longtemps possédée sans titre légal par ses ancêtres, à l'abbaye de Saint-Martin. L'acte de donation fut déposé sur l'autel du saint par le bienfaiteur et par son frère Fouchard, en présence de Théoud, curé de Bantelu. Sept ans après environ, les religieux de Sainte-Honorine de Conflans prétendirent avoir des droits sur l'église de Moncelles. On leur assigna un plaid à la fontaine d'Éragny. Richard s'y présenta avec plusieurs de ses amis et de ses hommes-liges, parmi lesquels on nomme Barthélemi, chevalier de Montmorency, et Gautier, fils d'Eudes de Bantelu. Payen de Neauphle, châtelain de Gisors, dont la fille *Mathilde* avait épousé Richard, accompagnait son gendre.

Le prieur de Sainte-Honorine ne se présenta pas. Richard lui indiqua de nouveau trois jours de plaid à Pontoise, où il fit encore défaut, et Girbert, évêque de Paris, par un diplôme daté de 1122, confirma définitivement aux moines de Saint-Martin la cure de Moncelles, « annuente », dit-il, « Burchardo de Montemorenciaco qui eam (ecclesiam) de episcopali feodo tenebat, annuente etiam Richardo, Theodorici filio, qui eamdem a Burchardo de feodo tenebat ».

Fouchard II ne voulut pas le céder à son aîné en libéralité pour l'abbaye pontoisienne. Souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il fit venir auprès de lui l'abbé Thibaud, et lui offrit l'église de Saint-Leu, en présence de Geoffroi, archevêque de Rouen, de l'archidiacre Richard et d'un chanoine de la cathédrale.

L'abbé Thibaud se rendit ensuite à Bantelu (où Fouchard ne résidait pas) et

(896) Ms. l. 10977, fol. 28. *Liber Testamentorum Sti Martini de Campis*, p. 75.

(897) Duchesne, *Preuves de l'Hist. de Montmorency*, p. 34. — Lebeuf, *Hist. du Diocèse de Paris*, édit. Bournon, t. IV, p. 15.

demanda à Richard d'avoir pour agréable cette aumône, car Saint-Leu était de son fief. Richard y consentit, et fit aussi consentir ses deux fils *Richard* et *Guillaume*, — ce dernier encore tout enfant. « adhuc infantulum », — et ses filles *Mathilde* et *Agnès*. Les témoins de cette concession furent le doyen Ives, Guillaume et Arnoul, clercs ; Eudes de Bantelu, Raoul de Cléry, Barthélemi de Montmorency, Payen d'Argenteuil ; Baudoin et Aubri, écuyers de Richard ; Foucher, maître d'hôtel de Richard ; Étienne, chevalier, neveu d'Eudes ; Bencelin le Pelletier et ses fils.

Thierri II, fils aîné de Richard I^er^, n'assistait pas à cet acte ; il était alors absent de Bantelu. Mais, en revenant de Saint-Denis, la veille de Pâques, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Martin ; et après l'adoration de la Croix, il mit sur l'autel, par l'ordre de son père et en présence de toute la communauté, une charte de ratification. Cette cérémonie se fit en présence d'un grand concours de chevaliers, parmi lesquels on cite Jehan de Magny et son frère Herbert, Barthélemi de Montmorency, Gautier de Bantelu, les seigneurs du Perchay, de Serans, d'Estrées, de Courcelles, de Groslay ; Baudoin de Gonesse, écuyer de Richard, etc. (*Cartul.* n^os^ LIX et LX).

Bantelu était à cette époque une étape du grand chemin de Paris à Rouen par Pontoise. Vers 1140, Geofroi des Alluets ayant cédé la dîme d'Avesnes à l'abbé Thibaud, en présence de Hugues, archevêque de Rouen, alors aux Andelys, revient avec l'abbé à Pontoise ; sur le parcours, il s'arrête à Bantelu. (Cartul. n° XCIV). Il fait venir sa mère et ses frères pour approuver, sur l'autel de l'église, la transaction faite avec Thibaud. Toute la famille du seigneur est présente : Thierri II, Richard II et *Hugues II*, ses fils ; *Hugues III*, son neveu (fils de Fouchard), Gautier et Étienne de Bantelu ; Guillaume, fils d'Étienne ; Raoul de Cléry, Adam et Payen d'Argenteuil, Bardoul ou Barthélemi de Montmorency chevalier de Richard (cf. *Cartul.* n° XL).

En venant habiter Bantelu, Richard I ne s'était pas soustrait à ses obligations féodales envers son suzerain Bouchard de Montmorency. Le Cartulaire (n° XLV) en fournit la preuve. « Il advint — ainsi s'exprime le rédacteur — que le seigneur abbé Thibaud se rendit à Montmorency auprès du sire Bouchard. Et le sire Bouchard convoqua les hommes de son château et tous ses hommes liges au manoir de Hugues de Luzarches ; il reconnut devant eux que, pour le remède de son âme, des âmes de sa femme, de ses fils, de ses filles et de tous ses aïeux, il donnait à Saint-Martin trente sous de rente qu'il avait sur le chemin qui va de Pontoise à Saint-Denis-l'Aréopagite (*sic*). Ainsi le dit Bouchard, et le confirma son fils Mathieu, ce dont furent témoins ceux dont les noms suivent : *Richard, fils de Thierri,* Baudouin Le Bel, Antheaume de Groslay, Galeran de Meulan, Richard de Villetaneuse, Hervé de Deuil, etc. Ce fut fait au manoir de Hugues à Montmorency ».

Des deux sœurs de Richard I, l'une, Idoine, possédait une moitié des bois de

Jouy [-le-Moutier] vers 1130 (*Cart.* n° CXXXIV) ; l'autre, Reine, épousa le chevalier Raoul de Jagny et reçut en dot plusieurs terres, dont un clos de vigne à Argenteuil. Elle légua ce clos à l'abbaye de Saint-Martin, en laissant à ses héritiers la faculté de donner aux moines, au lieu du clos, le tiers de tous les biens qui formaient sa dot. Son frère Fouchard refusa l'un et l'autre aux religieux. Mais une sentence de Mathieu de Montmorency le mit dans la nécessité d'exécuter le testament de sa sœur. Après avoir pris conseil d'hommes éclairés, il aima mieux laisser au couvent le tiers des biens de Reine que d'abandonner la propriété du clos d'Argenteuil ; et, devant le sire Mathieu et les chevaliers du plaid, il fit serment de partager cet héritage avec les moines dès qu'il en serait requis. (*Cartul.* n° CXXIII).

Richard I eut huit enfants de Mathilde de Gisors : *Thierri II*, l'aîné, qui ne paraît dans aucun acte après la mort de son père ; — *Richard II*, — *Guillaume*, — *Hervé*, — *Fouchard III*, — *Hugues II*, — *Mathilde*, — *Agnès*.

Richard II et ses frères s'attachèrent à leur oncle Thibaud de Gisors et ne quittèrent plus sa cour. On les voit à tout instant comparaître dans les chartes émanées du noble châtelain, soit ensemble, soit isolément, ainsi :

Hervé seul (n° CXXXIII).

Hugues seul (n° CXXVI). Il est qualifié chevalier en 1172 (n° CLXX).

Richard, Guillaume et Hervé, aux obsèques de leur cousine Mathilde, vers 1148 (n° CIII).

Hervé et Fouchard III (n° XCVIII).

Hervé de Bantelu prend le surnom de *Bréançon* dans deux chartes de Thibaud de Gisors (n° CLXXXIX et CXCIX). Il vivait encore en 1187 (898).

Guillaume mourut jeune. Dans sa dernière maladie, il légua aux moines de Pontoise un four à Bréançon et une terre dite la Couture du Saussay, avec le blé qu'on y avait semé : « cultura de *Salcio* cum frumento quod in ea seminatum erat». C'était la plus forte de ses terres ; elle était située entre Bréançon et le Rosnel (*Cartul.*, n° XCIX).

Le corps de Guillaume fut porté à Saint-Martin pour y recevoir la sépulture. Avant que le convoi ne fût terminé, les quatre frères de Guillaume, Richard, Hervé, Foucher et Hugues, déclarèrent qu'ils s'associaient aux dernières volontés du défunt. Parmi les très nombreux témoins de cette charte, on cite Hervé, chapelain du sire de Gisors (899).

Nous avons vu que Reine de Montmorency, sœur de Richard I, avait eu en

(898) D. Estiennot, *Antiquitates Velocassium*, ms. lat. 12741, p. 305.

(899) En 1183, il fut témoin d'un acte de Barthélemi du Fay, passé « apud *Charcy* in domo domni Teobaldi de Gisorz », devant Gilbert, abbé du Val.

dot des vignes à Argenteuil. Richard II avait hérité de son père des rentes dans la même ville. Voulant imiter la générosité de sa tante envers Saint-Martin, il laissa à l'abbaye, du consentement de ses deux enfants, *Richard* et *Mathilde*, le cens et le chaponnage qu'il percevait à Argenteuil. Il voulut de plus que, si ces redevances, qui se payaient la première aux Octaves Saint-Denis, et l'autre à Noël, ne produisaient pas au moins quarante sous par an, cette somme fût complétée sur les autres rentes d'Argenteuil. — Thibaud de Gisors assistait à cette donation.

Richard II doit être aussi compté entre les bienfaiteurs de l'abbaye du Val-Notre-Dame, de l'ordre de Cîteaux, voisine de l'Isle-Adam. Du consentement d'Hervé son frère, il affranchit de toute redevance une maison que les religieux du Val possédaient dans son fief de Saint-Leu, ainsi qu'une vigne au terroir de Deuil, mouvant aussi de son fief (900). Richard date cet acte de son manoir de Bantelu ; le curé du pays, maître Gautier, est présent. On remarque parmi les témoins Thibaud de Montmorency, sire de Marly, plus tard moine du Val, le frère de Bouchard V.

Richard II, comme beaucoup de seigneurs de son temps, est représenté sur son sceau armé en guerre, poursuivant l'ennemi sur son destrier, l'épée à la main.

Richard III, en succédant à son père, eut d'abord avec Hugues, abbé de Saint-Denis des démêlés au sujet des dîmes d'Argenteuil qui furent, en janvier 1189, mises sous séquestre au nom du Roi (901).

Vers la même époque, par une suite de l'accommodement qui fut fait à propos de ces dîmes, Richard renonça, moyennant une indemnité de dix livres, à un singulier droit dont il jouissait ; à la mort de chaque abbé de St-Denis, il faisait main-basse sur toutes les nappes et serviettes qu'il pouvait trouver dans le monastère (902).

Richard avait conservé le droit de cens sur la paroisse de St-Leu de Taverny ;

(900) Ms. l. 5416, fol. 215 et 216.

(901) Philippus Dei gratia Francorum Rex. Noverint universi quod cum inter fidelem nostrum Hugonem abbatem S. Dionysii et Ricardum de Banterlu contentio erat super decimis feodi quem ipse Ricardus habebat apud *Argentolium*, nos vero decimas feodi illius in manum nostram cepimus ad faciendam voluntatem nostram in hunc modum, quod utraque pars processu temporis plenariam licentiam habeat jus suum disrationandi adversus alteram partem eque libereque... Actum *Parisius* anno Incarnati Verbi M° C. LXXX. octavo, mense januario (A. N. LL 1158, fol. 282. — L. Delisle, *Cat. des Actes de Philippe Auguste*, no 227).

(902) Notum sit tam p. q. f. quod Richardus de Bantarlu dedit consuetudinem quandam malam quam habebat in morte abbatis Sti Dyonisii scilicet mapas, manutergia, in elemosina, et abjuravit, et tenere fideliter juravit, et in contraplegium quem ab ecclesia feudum tenet posuit ; et de caritate ecclesie accepit x lib. Hujus rei testes sunt : Johannes prior. Hugo infirmarius. Godefridus Lupus cantor. Adam Coquin. Guill[s] Batesta. Odo de Malbuissun. Guill[s] de Mauleon. Joh[s] Villanus Bernerius et multi alii. (A. N. LL 1157. fol. 62.

L'infirmier Hugues est cité dans un texte de 1184 (*Ibid.* fol. 58). D'après D. Racine, il exerça cette charge monastique de 1173 à 1185. Un homonyme l'occupa de 1192 à 1204 (*Nécrol. de St Denis*, I, cxvii. Bibl. Mazarine).

il y jouissait également d'autres droits féodaux tels que le rouage. Il dispensa de ces droits une maison que les religieux du Val possédaient dans cette paroisse. Il était aussi co-seigneur de Deuil, dont le territoire était en grande partie planté de vignes, et il y exerçait le droit de pressorage (903).

Deux actes de Richard III sont datés de 1196. Par l'un, il demande à l'abbé de St-Martin une absolution générale pour tout le tort qu'il a pu faire au monastère et lui restitue le chaponnage d'Argenteuil (*Cart.* n° CCXVI). Il autorisa plus tard les moines à constituer un receveur sur place (n° CCXX).

Par l'autre, du consentement de ses enfants, il amortit divers biens que l'abbaye de Chaalis possédait dans sa censive (904).

En 1202 nous le voyons vendre à Guillaume de Garlande le droit d'avouerie qu'il tenait du roi à Argenteuil, et généralement tous les biens et revenus qu'il possédait dans cette paroisse. Philippe Auguste approuva cette vente, et concéda ces biens à Guillaume en augment de son fief (905).

En 1207, Richard de Bantelu, du consentement de son fils *Richard IV*, confirme aux moines du Val tout ce qu'ils ont reçu de la libéralité de son père, et amortit ce qu'ils ont acquis de son temps, notamment une masure à Taverny qui lui devait un cens de 2 sous et 3 oboles (906).

Plus tard, en 1223, Richard IV renonça d'une manière absolue en faveur du Val à tout ce qu'il pouvait réclamer comme service et comme cens, au sujet du tènement qu'ils avaient dans son fief de St-Leu.

Richard IV, chevalier de Bantelu, est nommé avec *Marie*, sa femme, dans un titre de l'abbaye de Gomerfontaine de l'an 1233 (907). Il était mort en avril 1239.

(903) Ego Ricardus de Banterlu n. f. quod pro salute anime mee domum quandam quam ecclesia de *Valle Ste Marie* habebat in parochia *Sti Lupi de Taverni* sitam et que de meo censu erat et ad meam donationem pertinebat, eidem ecclesie ab omni redditu et dominatione sive roagio liberam et quietam in perpetuam elemosinam dedi et concessi ; insuper quandam vineam in territorio de *Duel* in loco qui dicitur de *Juiser* sitam similiter ab omni censu et redditu et pressoragio et omni exactione et dominatione liberam eidem ecclesie dedi et concessi. Actum est hoc in domo apud *Banterlu*... Testes sunt magister Galterius presbiter de *Banterlu*, Giroldus clericus ejusdem ville, Stephanus et Gaufridus servientes. Ex parte monachorum : Hugo supprior de Montemorenciaco. Theobaldus monachus.

A. N. LL 1541 fol. 55. — Le chartrier du Val contient un texte différent quant aux souscriptions : « Herveus frater meus. Teobaldus de Montemorenciaco ». L'acte est revêtu du sceau de Richard, représentant un chevalier armé (Ms. lat. 5462, fol. 217).

(904) Cart. de Chaalis, ms. lat. 11003, folio 235.

(905) Philippus Dei gratia Francorum rex... Ricardus de Bentellu, assentiente uxore sua, vendidit dilecto et fideli nostro Gullelmo de Garlanda advocatiam quam idem Richardus de nobis tenet apud Argentolium et omnes reditus et universa ea que ipse apud *Argentolium* habebat de quocumque ea teneret. Nos quoque eidem Guillelmo in augmentum feodi sui concessimus... Actum apud *Mortuomare* anno Dni 1202 (Du 14 avril 1202 au 5 avril 1203. — L. Delisle, *Cat. des Actes de Phil. Auguste*, n° 723. — Arch. de l'Eure, E 2, fol. 71).

(906) B. N. lat. 5462, fol. 215.

(907) Louvet, *Anciennes remarques de la Noblesse Beauvoisine*, page 77. — Les Bantelu avaient des relations en Beauvaisis. Dès 1190, Richard III était témoin d'une charte de Guillaume de Mello pour Froidmont (Dom Caffiaux, vol. 1211, p. 329).

A cette date, Bouchard IV de Montmorency échange avec les moines du Val, douze arpens de bois sis « in caillosa juxta nemus quod dicitur Louvegni » contre vingt-cinq sous parisis de cens que feu Richard de Bantelu, chevalier, leur a légués sur son cens de Taverny (908).

Les armes des Bantelu nous sont connues par un certain nombre de sceaux. Le plus exactement décrit l'a été par M. Potiquet, dans l'Armorial de Magny-en-Vexin. C'est le sceau de Richard IV de Bantelu en 1223 : « D'or à la fasce de gueules, accompagnée de six merlottes de même, trois en chef, deux et une en pointe ». Ces armes sont également relevées par Gaignières, qui n'indique point les émaux. Les archives de Chaalis contenaient un sceau analogue (909).

(908) A. N. S 4204, nº 44.

(909) Ce sceau apposé à un acte de 1196, signalé par Afforty (B. N. mss. lat. 9977, fol. 7) est décrit par Demay (*Sc. de Picardie*, nº 128). Il est ogival, de 50 millimètres, et porte un écu *à la fasce accompagnée de six oiseaux en orle*. L'exergue porte : SIGILLVM RICARDI DE BONTELLV.

XII

Sur la famille de la Bienheureuse HILDEBURGE

1. Maison de GALLARDON

Le château de Gallardon appartenait aux anciens comtes de Dunois. Le roi Robert l'ayant détruit, Geofroi II, vicomte de Châteaudun, entreprit de le relever, en dépit du roi de France et de l'évêque de Chartres, Fulbert. Cette entreprise provoqua l'excommunication du vicomte. Toutefois, le donjon resta debout. Dès 1025, il était confié à *Aubert III Le Riche*, sur l'origine duquel nous entrerons dans quelques détails.

Ansoud I Le Riche épousa, après 956, *Raingarde*, que, dans les derniers temps de sa vie, Hugues le Grand avait prise pour maîtresse, et dont il avait eu *Herbert*, évêque d'Auxerre (élu en 968, mort le 13 août 994).

De cette alliance sortirent divers enfants, dont *Jehan*, élève de Gerbert, qui remplaça son frère sur le siège d'Auxerre et mourut, après un court épiscopat, le 21 janvier 998. Ces indications de parenté se dégagent du récit des *Gesta episcopum Autissiodorensium*, qui donnent aux deux prélats, Herbert et Jehan, la même mère et des pères différents.

Ansoud II Le Riche, frère aîné de Jehan, fut l'un des conseillers de Robert le Pieux, au début de son règne. Il vivait encore en 1015 et sa femme se nommait Rotrude (*Reitrudis*).

Outre *Guérin I*, baron de Paris en 1022, qui d'Hersende eut *Ansoud III*, premier seigneur de Maule (p. 270 *suprà*), Rotrude eut pour fils *Herbert de Gallardon*. En se faisant moine à St-Père, sous l'abbé Hubert (1067-1079), Herbert donna du consentement de ses enfants, *Hervé*, *Foucher* et *Guiburge*, un aleu dans le Dunois, à Premeville (*in Premetisvilla*), qui lui venait de sa mère (910).

(910) Ms. l. 5417, fol. 495.

Herbert prit sans doute ce surnom parce qu'il avait été appelé à Gallardon comme garde du château, par son cousin *Aubert III Le Riche*. Celui-ci était fils de *Ribaud* et neveu d'Ansoud II.

Ribaud avait pour beau-père *Aubert I Le Riche*, frère d'*Anne*, abbé de Jumièges (943-944), puis de Saint-Mesmin de Micy (944-987). Aubert I prit pour femme *Hildeburge de Bellême*, fille du comte Ives I et de Godeheu, sœur de la comtesse Ledgarde. Il en eut *Aubert II*, abbé de Micy après 1012, le donateur de Bouafle, dont nous avons parlé déjà (pp. 310 et 345 *suprà*). Celui-ci mourut le 14 janvier 1036, laissant d'Hildegarde de Châteaudun, un fils, *Arnoul*, archevêque de Tours (1025-1052). Dans la donation qu'Aubert II fit en 1026, à son abbaye, de l'alleu de Dame-Marie au pays de Bellême, qu'il possédait *ex maternâ hæreditate*, le premier signataire, après le donateur et son fils Arnoul, est *Ribaud*. Gislebert de Laigle, dans le ressort féodal duquel était l'alleu donné, souscrit ensuite, puis le roi Robert, Guillaume de Bellême et enfin Richard III de Normandie, qualifié simplement *comes Normannorum* (911).

Aubert III, fils de Ribaud, figure dès 1025, avec le titre de *dominus castri de Galardone* ou plus simplement sous le nom d'Albertus de Walardone : il souscrit ainsi le diplôme de Robert le Pieux pour Coulombs en 1027.

Il fonda l'église de Gallardon et vécut jusqu'en 1063 ; il avait pour frères *Guérin* et *Teudon*. Outre des filles, dont l'une épousa Gasce de Thimert (912), Aubert III eut un fils, *Hervé I*, seigneur du château de Gallardon après lui.

Hervé assistait en 1052, à la fondation du prieuré de St-Nicolas d'Epernon ; il épousa *Béatrice*, qu'on peut croire fille de Milon I de Montlhéry.

Hervé dota richement l'église Notre-Dame de Gallardon, et son exemple fut suivi plus tard par ses fils *Hugues I* et *Guérin* (913), dont la sœur fut la B. Hilde-

(911) Mabillon, *Vetera analecta*, nova edit., p. 431. — Ce n'était point par *sa mère*, comme le dit à tort une Chronique des archevêques de Tours (Ms. fr. 17047, fol. 11), mais par *son aïeule maternelle*, que l'archevêque Arnoul se rattachait aux Bellême. Il était certainement neveu de son prédécesseur, Hugues de Châteaudun.

Aubert II Le Riche eut aussi une sœur surnommée *Reine*, bienfaitrice de Micy (Coll. Baluze, XXXVIII, 16) ; mariée au chevalier *Havrain*, elle en eut *Hervé*, archidiacre de Ste-Croix d'Orléans et doyen de St-Vrain, fondateur de l'église N.-D. du Bourg qui fut consacrée le 17 août 1024. D'un frère d'Hervé descendent les châtelains de la Ferté-Avrain (depuis la Ferté-Imbault).

Le surnom de *Reine*, rapproché du titre de *nobilissimus* attribué à Ribaud et des bénéfices concédés à l'abbé *Anne*, donne lieu de penser que cette branche des *Le Riche* était apparentée aux derniers Carolingiens. Le domaine de Bouafle dont disposa Aubert II avait été compris dans la dot attribuée par Charles le Simple à sa première femme, *Frédérune*. Or la fille d'Aubert III, mariée à Gasce de Thimert, se nommait *Frodeline* (simple adoucissement de *Frédérune*), et l'on sait que le père de Louis d'Outremer n'eut pas moins de six filles, issues du premier lit, et nées par conséquent, entre 896 et 918. L'une d'elles — peut-être celle qui portait le nom de sa mère — n'aurait-elle pas épousé le père d'Aubert I Le Riche et de l'abbé Anne de Jumièges ?

(912) Gasce eut plusieurs fils : *Hugues* et *Gasce*, cités par le Cartulaire de St-Père, et *Robert de Gallardon*, père d'une nombreuse lignée (Ms. l. 5417, fol. 498).

(913) « Ecclesiam de *Galardone*, sicut ab Alberto, ejusdem castri domino, fundata est, cum incrementis et donis que Herveus, ejus filius,... contulit..., que postea filii ejus Hugo et Garinus et eorum successores

burge, que nous retrouverons dans l'appendice suivant avec son mari, Robert II d'Ivry (914).

Hervé paraît encore en 1078 (915); il mourut avant 1092 et fut enterré à Bonneval, comme nous l'apprend son fils dans la charte de fondation du prieuré d'Auneau (916).

Hugues I, cité dès 1092 (917), donna la terre de Voise, près d'Auneau, à St-Martin des Champs, ce qui fut confirmé par *Guérin*, second fils d'Hervé, puis par leurs autres frères, *Gui*, chevalier et *Milon*, archidiacre de Chartres en 1100 (918). Guérin partit pour Jérusalem dans les dernières années du XI^e^ siècle, il n'en revint pas, et sa veuve *Mabile* se remaria à *Aimon le Roux d'Etampes*, dont elle eut une fille, *Euphémie* (919).

Hugues ayant, avant son frère, déjà pris la croix, donna un manse à l'abbaye de Bonneval « pro patris mei Hervei absolutione », le jour même où, sur son départ, il confia à ses fidèles chevaliers son château, et sa fille unique *Mahaut*, en présence de sa femme Agnès et de son frère Guérin (920).

Gui fut le tuteur de Mahaut après la mort de Guérin. Il apparaît comme seigneur de Gallardon au début du XII^e^ siècle.

Cette famille étant tout à fait étrangère au Vexin, nous ne pousserons pas plus loin cette étude, qui porterait dès lors sur des collatéraux de la B. Hildeburge.

II. — Famille d'IVRY

Un sérieux effort a été fait pour débrouiller l'histoire confuse des anciens possesseurs d'Ivry, grâce au travail de M. Mauduit édité en 1899 par la Société libre des sciences de l'Eure (921).

addiderunt, eisdem monachis... confirmamus » (Lettres de l'archidiacre de Chartres, 1118. Arch. d'Eure-et-Loir, fonds de Bonneval: citées par MM. Merlet et de Clerval. — Cf. H. 1067).

(914) Toute cette partie de la généalogie des Gallardon a été éclaircie dans une publication récente : *Un manuscrit chartrain du XI^e^ siècle*, par MM. Lucien Merlet et de Clerval.

(915) Ms. 5413, fol. 12. — A. N. LL 42, fol. 16.

(916) Annuaire d'Eure-et-Loir, 1867, p. 95. Arch. d'Eure-et-Loir, H 999.

(917) *Cartul. de Marmoutier pour le Dunois*, p. 135.

(918) Ms. l. 10977, fol. 40. *Liber Testamentorum Sti Martini de Campis*, p. 102.

(919) Ms. l. 10977, fol. 38. *Liber Testamentorum*, p. 97.

(920) « Dominicum quoque sepulcrum *Jerosolimis* petiturus, ipso die castella mea et filiam meam commendavi meis fidelibus. Garino quoque fratre meo et uxore mea Agnete atque unica mea Mathildi audientibus » (Ms. l. 17139, fol. 61).

(921) *Histoire d'Ivry-la-Bataille*, Evreux, Hérissey, 1899, in-8°.

Sprote, mere de Richard Ier de Normandie, se remaria après la mort de Guillaume Longue-Épée, à un normand surnommé l'*Eperlan* (*Asperleng*). Elle en eut *Raoul* qui devint comte de Bayeux et possesseur d'Ivry, personnage semi-légendaire qui, déjà fort âgé, dicta vers 1015 à Dudon de Saint-Quentin les souvenirs que cet historiographe a consignés dans ses récits.

Auberée, sa femme, lui donna deux filles : *Emme* et *Basle* (922). Emme s'unit à Osbern de Crevon, fils d'Herfast et neveu de Gonnor, femme du duc Richard I. Elle fut mère de *Guillaume I* et aïeule de *Guillaume II de Breteuil*, à qui Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume-le-Conquérant, donna le château d'Ivry après 1087 (923). Ayant perdu son mari, Emme devint la première abbesse de St-Amand de Rouen.

Robert, fils de Basle et de Richard de Beaufai, quitta les armes pour la haire, et fut institué en 1067, prieur de St-Nicaise de Meulan. Les historiens le qualifient « Galeranni comitis Mellentini propinquus » (*Neustria pia*, p. 333). Il nous semble difficile de ne pas l'identifier avec *Robert* fils de *Richard de Saint-André* (lequel était « Galeranni comitis Mellenti nepos ») qui précisément se fit moine à l'exemple de son père (p. 343 *suprà*). On s'explique ainsi la parenté (*cognatio*) des fils de Richard de St-André avec Ascelin Goheu, petit-fils d'Auberée II d'Ivry, et par elle, arrière-petit-neveu de Basle.

Malgré les textes sur lesquels a pu se baser M. Mauduit, il semble inadmissible que l'évêque *Hugues* de Bayeux, fils de Raoul, élu vers 1015 et mort en octobre 1049, n'ait pas été aussi fils d'Auberée. C'est en effet ce nom qu'il donna à l'une de ses filles, *Auberée II*, qui épousa successivement Aubert de Cravent, puis *Robert de Bréval* qui dès 1059 prenait le surnom d'*Ivry* (924). Il souscrit ainsi à une charte d'Aubert Le Riche de Gallardon, fils de Ribaud. Auberée II eut de son second mari, *Robert II d'Ivry* (925) mari d'*Hildeburge*, fille d'Hervé I de Gallardon et petite-fille d'Aubert Le Riche.

La bienheureuse Hildeburge, dont notre Cartulaire a conservé la biographie (nº LVI) avait pour tante maternelle *Gertrude*, dame d'Aincourt. Au début de son

(922) Le nom de *Basle* n'est pas donné par M. Mauduit. Il résulte de l'identification que nous croyons pouvoir établir entre *Richardus de Belfoio* (Beaufai, c. Laigle, Orne), gendre d'Auberée, avec *Richard de Saint-André*, mari de Basle d'après les chartes reproduites p. 344 *suprà*.

(923) « Guillelmo de Britolio (dux Robertus) dedit *Iberiacum*, ubi arx quam Albereda *proavia ejus* fecit, fortissima est ». (Orderic Vital, t. III, p. 263). — L'éditeur de l'*Histoire d'Ivry* a perdu de vue ce passage, lorsqu'il a supposé que les deux filles de Raoul d'Ivry étaient nées de sa seconde femme *Eremburge*. A celle-ci on ne peut attribuer qu'un fils, *Jehan*, évêque d'Avranches dès 1061, puis archevêque de Rouen vers 1070 et mort en 1078. C'est le prélat auquel s'adressèrent les moines de St-Martin pour obtenir le retour de leur abbé saint Gautier, retiré à Cluny (p. 189 *suprà*).

(924) C'est le *Robertus de Evriaco* (rectification qui s'impose pour *Robertus de Luriaco*), l'un des chevaliers d'Aubert III Le Riche, qui souscrit à la donation de Brézolles à St-Père-en-Vallée (Arch. d'Eure-et-Loir, H 398; Inventaire publié par M. René Merlet, p. 53 ; texte différent de celui édité par Guérard, p. 128). — Robert d'Ivry est encore cité en 1061. (Ms. l. 5417, fol. 217).

(925) Coll. Moreau, XXII, 56.

mariage, Hildeburge, à l'instigation de son mari, revendiqua les biens laissés, pour sa sépulture, par Gertrude au prieuré de Juziers, membre de l'abbaye de St-Père de Chartres. Les moines durent s'incliner devant la force, s'en remettant à la justice de Dieu (926).

Cette justice se manifesta à l'égard de Robert, au rapport d'Orderic Vital, par une blessure — ou peut-être une maladie cruelle dont la conséquence était la rupture des liens conjugaux. Celle-ci se fit naturellement : Robert entra, comme religieux, à l'abbaye du Bec ; mais avant de le recevoir, saint Anselme exigea de lui la réparation des actes indélicats de sa vie. Les moines de Coulombs lui avaient confié, comme caution d'un prêt, un calice d'or que Robert mit en gage chez les Juifs de Nogent pour trente livres tournois, la moitié de sa valeur. Afin d'indemniser les moines de ce qu'ils avaient dû payer pour le rachat, Robert leur céda tous ses droits sur St-Illiers-la-Ville (p. 344 *suprà*) ; c'est précisément la terre que leur avait donnée Richard de St-André, et ce détail confirme son identité avec Richard de Beaufai (927). Par un autre acte (928), du consentement d'Hildeburge et de leurs fils *Gohcu*, *Guillaume* et *Robert* (Godellus, Guillelmus et Robertus), il renonça à tous droits de justice et de voirie sur les terres de Coulombs à Mondreville et Tilly. Par cet accord, qui se fit en l'église Notre-Dame, au faubourg du château d'Ivry, le jour de la fête de saint Ursin (29 décembre), les moines de Coulombs offrirent à l'autel de ce saint un calice — peut-être celui qui avait fait l'objet des précédentes conventions (929).

Hildegarde, devenue libre, fut instamment sollicitée par ses proches de se remarier : elle y consentit ; toutefois un grave accident survenu le matin de ses noces la fit changer de résolution. Dès lors sa vie se passa en pèlerinages, entrecoupés de séjours en divers monastères. Enfin elle vint se fixer à Pontoise ; St-Martin était voisin du domaine de Jouy, propriété de son fils aîné ; elle en obtint la jouissance sa vie durant, et plus tard, la cession à l'abbaye.

Le fils aîné de Robert II, *Ascelin* surnommé *Goellus* ou *Godellus* (*Gohel* ou

(926) Guérard, *Cartul. de St-Père*, p. 184. L'acte d'abandon de leurs droits est daté de l'an 2 du roi Philippe *adhuc puerulus*, c'est-à-dire 1061-1062. (Coll. Moreau, XXVI, 252).

(927) Il est à noter que Beaufai (Orne) avait une église dédiée à S. Hilaire, qui a laissé son nom à un hameau de cette commune.

(928) Carta et concordia inita cum Roberto de Evreio, quâ dimittit, annuente uxore sua et filiis suis, vicariam, omnemque judiciarium causarum consuetudinem, quas sui juris esse asserit, de omnibus Ste Marie (*Columbensis*) terris apud *Mandrevillam* et *Tiliacum*, simulque cum atriis ecclesiarum, de *Sto* quoque *Hilario* et omnibus ad eumd. locum pertinentibus, consentiente Hildeburge uxore sua, Goello, Guillelmo et Roberto filiis suis. — Actum publice in quadam festivitate Sti Ursini, apud ecclesiam Ste Virginis Virginum, sitam in suburbio *Ibreii* castri, presentibus Theobaldo abbate (*Columbensi.*, Gaufredo et Gasthone de Mandrevilla ; Gaufredo, loci illius priore. (Coll. Baluze, XXXVIII, 27). — Mondreville et Tilly font partie du canton de Houdan.

(929) M. Mauduit n'a connu ces actes que par l'Inventaire sommaire des titres de Coulombs, aux Archives d'Eure-et-Loir. — Saint *Anselme* fut abbé du Bec de 1078 à 1093, et *Thibaud*, abbé de Coulombs de 1084 à 1090.

Goheu) (930) apparaît dès 1087 comme dirigeant l'avant-garde de l'armée normande qui s'empara de Mantes sous la conduite même de Guillaume-le-Conquérant. Il avait sans doute succédé dès cette époque à son père comme possesseur de la terre de Bréval et prévôt d'Ivry. En 1090, il se saisit par surprise de la tour d'Ivry, sur Guillaume de Breteuil, son suzerain, et la livra au duc Robert II de Normandie. Guillaume la racheta 1500 livres et se vengea en enlevant à Ascelin la prévôté d'Ivry. Le fils d'Hildeburge, qui avait construit à Bréval un château formidable, appela à son aide Amauri de Montfort. Une armée de chevaliers français assaillit Ivry, s'empara de la tour ; Ascelin fit prisonnier Guillaume de Breteuil, et lui fit subir, pour l'expiation de ses péchés, un carême terrible. Il le faisait doucher et promener par les grands froids, *solis camisiis aquâ largiter humectatis*. Après quelque temps de ce régime, Guillaume en passa par tout ce qu'on voulut. Il donna son unique fille à son tortionnaire et reconnut ses droits sur la tour d'Ivry. Puis il alla chercher dans le cloître l'oubli de ses humiliations.

C'est à l'abbaye du Bec qu'il mourut, le 12 janvier 1103, ne laissant que deux enfants naturels: *Isabelle* et *Eustache*. Ce dernier prit possession de toutes les places fortes occupées par son père ; mais il trouva dans le mari de sa sœur un adversaire qui lui suscita de graves embarras. Ascelin soutint les droits d'un rival, Renaud de Grancey, neveu de Guillaume et son seul hoir légitime. Entre ces deux compétiteurs, il garda ses positions. En 1113, une charte du roi d'Angleterre pour St-Evroul porte cette souscription : S. Huelli de Ibreio.

Vers la même époque, Ascelin Goheu donnait à St-Taurin d'Evreux, pour la constitution d'un prieuré, une chapelle qui venait d'être élevée au château d'Illiers, un terrain propre à la résidence des moines, les fours de la ville et du château, la dîme des moulins, des pêcheries, de la boulangerie du seigneur, et éventuellement, celle des droits de tonlieu et de péage qu'on songeait à établir (931).

Après la mort de sa mère, à St-Martin de Pontoise, le 3 juin 1115, — date admise par le *Martyrologe* de Chastellain et qui nous semble exacte, — Ascelin confirma la donation du domaine de Jouy qu'elle fit à cette abbaye et obtint un privilège de Louis VI à ce sujet, dans l'été de 1116 (*Cartul.* nos LVII et LVIII).

(930) Bien des surnoms, à cette époque, rappellent une ascendance illustre, sans distinction de sexe. Celui d'Ascelin pouvait lui venir de sa bisaïeule la comtesse Godeheu ou Goheu de Bellême. La note 273 du *Cartulaire* serait à modifier dans ce sens.

(931) Cette donation, où est envisagée la prévision de futurs impôts, n'est point datée dans le Cartulaire de St Taurin (Arch. de l'Eure, fol. 59). Comme cette notice a échappé à M. Mauduit, nous en donnons le texte :

« Gohellus de Ivreio dedit capellam que facta est inter castellum *Illeis* liberam et quietam ; furnos quoque totius ville et castelli, et decimam omnium que ad se pertinent, et panis proprii, et molendinorum, et piscium stagni ; et terram convenientem ad haditandum ; et, si contigerit quod theloneum et transitus ibi capiatur, similiter decimam ».

Lui-même suivit d'assez près Hildeburge dans la tombe. Son fils légitime, *Guillaume*, étant mineur, Eustache de Breteuil, qui avait épousé Juliane, fille naturelle de Henri Ier, obtint de celui-ci la restitution de la tour d'Ivry. Mais Raoul Harenc, le châtelain, convaincu qu'Eustache voulait livrer Ivry aux Français, refusa de lui remettre la place. Eustache s'en vengea odieusement, en faisant aveugler le fils de Raoul, son otage. Sur ces entrefaites, Louis VI s'empara d'Ivry en 1119.

Un bâtard d'Ascelin, *Robert III*, dit *le Roux* d'abord (*Cartul.* nº LVII), puis *Goheu* comme son père, se retira vers Henri Ier fit sa paix avec lui en 1119 et se fit concéder la garde d'Ivry. On le retrouve comme témoin d'un acte royal, pour St-Evroul, qui n'est pas antérieur à 1123 (932).

Cependant *Guillaume II* dit *Louvel*, l'héritier légitime d'Ascelin, dont les droits étaient aussi primés, se tourna vers la France. Il prit part au soulèvement de Galeran II de Meulan dont il avait épousé l'une des sœurs (933) *Mahaut* (p. 319 et note 332, *suprà*). Lors de la surprise de Bourgtheroulde en 1124, il put s'échapper grâce à la connivence d'un paysan qui cacha ses armes, lui coupa la barbe et les cheveux, et lui donna des habits communs. Un épieu de bouvier à la main, il se dirigea vers la Seine, mais, n'ayant pas songé à se munir du denier qu'il fallait payer pour passer le bac et se trouvant sans argent, il laissa ses chaussures au batelier, et fit pieds nus le reste de la route. Plus tard, il se réconcilia avec le roi d'Angleterre (934). Devenu maître d'Ivry, il confirma la fondation de l'*Aumône* ou maison hospitalière que sa mère Hildeburge avait établie (note 271, *suprà*).

De son mariage avec Mahaut de Meulan, Guillaume Louvel eut d'abord quatre enfants : *Robert IV*, *Galeran I*, *Elisabeth* et *Elyscut* (935).

L'aîné des fils mourut prématurément, et Guillaume fit pour le repos de son âme une fondation à l'église Notre-Dame de Gournay (936).

Dans les dernières chartes de Guillaume, on voit à côté de Galeran, son

(932) Ord. Vital, IV, 302 ; V. 199, 204.

(933) Le P. Anselme (II, 404) l'appelle à tort *Auberée* et place leur mariage à une date prématurée (*vers 1117*).

(934) Dès 1126, on trouve une donation de terres « in feodo Willelmi Lupelli » (Ms. fr. 24133, fol. 131)

(935) Willelmus qui cognominatur Lupellus, *Eboraci* castri dominus, dampnum quod Sti Petri Carnoti ecclesiæ gravissimum intulerat, edificatione novorum molendinorum suorum de *Esiaco* super nostros ibidem sitos, emendavit, et filiis et *fratribus* concessi fecit... a Mahilde uxore ejusdem Willelmi, et filiis eorum Roberto et Galeranno, et filiabus Elisabeth et Elysent. Testes Robertus Rufus, Johannes filius Roberti Rufi, Ricardus Rufus (Ms. l. 5417, fol. 587). — *Robert le Roux* est Robert III, le bâtard d'Ascelin ; *Richard* est probablement un autre frère naturel de Guillaume, la notice employant le pluriel *fratribus*.

(936) Willelmus Lupellus de Ivreio dedi ecclesie *Ste Marie de Gornaio* consuetudinem ex omnibus propriis rebus in totam terram meam pro salute mea et uxoris mee Matildis et pro anima filii mei Roberti et animabus parentum et amicorum meorum. Testibus : Rotrocho, episcopo *Ebroicensi* et Galeranno comite Mellenti, et Roberto filio suo, et uxore mea Matilde, et Agnete comitissa Mellenti et Rogero capellano, et magistro Herveo, et Roberto de Altaribus ; Willelmo de P. [de Pinu], Roberto de Formevillis, Radulpho Harenc, Alano de Neuilli (A. N. LL 1397, fol. 33).

futur héritier (937), paraître deux autres enfants, *Gohel*, clerc, et *Guillaume* (938). Ce dernier se maria et laissa une fille, *Mahaut*, dame de Ferrières, à laquelle, en 1245, il restait encore deux fils, Vauquelin (*Gosselinus*) et Hugues (939).

Une fille de Guillaume Louvel, *Auberée*, vivait encore en 1209 et donna à Notre-Dame d'Ivry 50 sous de rente sur le produit de son péage de St-Illiers-la-Ville (940).

La vie de Guillaume Louvel se poursuivit longtemps, non sans vicissitudes nouvelles. Son beau-frère Galeran II fut un batailleur infatigable ; son frère, *Roger le Bègue* de Grossœuvre, fit la guerre au prétendant Etienne de Blois, puis en 1152, au comte d'Evreux, qui ravagea ses terres et celles de Guillaume, dévastant tout le pays à l'exception des forteresses (941).

Toute cette famille tenait pour les Plantagenet.

Geofroi d'Anjou, devenu roi d'Angleterre, adressa, entre 1144 et 1150, un mandement à Guillaume Louvel et au bailli de Vernon pour mettre l'évêque d'Evreux en possession des dîmes de Vernon et de Nonancourt (942).

Guillaume Louvel vivait encore en 1162 (943). Il eut avec Hugues V, abbé de St-Germain des Prés, un différend qui se termina par des lettres où il présentait à l'abbé les plus humbles excuses (944).

Le fils de Guillaume, Galeran I, suivant les errements paternels, ne voulut jamais se dessaisir de sa tour. Mais, en 1173, il en fit hommage au roi d'Angleterre, et celui-ci profita de sa mort, en 1177, pour occuper cette tour convoitée dont ni lui, ni son père Geofroi, n'avaient pu se rendre maîtres (945).

Peu après, le 21 septembre 1177, fut signé entre Ivry et Nonancourt un traité de paix par Henri II et Louis VII, qu'on appela le *traité d'Ivry :* c'est ce pacte que le roi d'Angleterre renouvela avec le jeune Philippe-Auguste, entre Gisors et Trie, le 28 juin 1180 (946).

De sa femme *Reine* Galeran eut trois enfants : *Robert IV*, *Gohel*, *Mahaut* (947).

(937) Voir une donation de 1152, A. N. L 194[1], n° 17 bis.

(938) Cartul. de l'Estrée. Arch. de l'Eure, H 319, fol. xi.

(939) Arch. de l'Eure, H 412.

(940) Arch. de l'Eure, H 431.

(941) Robert de Torigny, I, 278.

(942) Arch. de l'Eure, G 122, fol. 42.

(943) D. Bouillart, *Hist. de St-Germain des Près*, p. 91.

(944) Hugoni Dei gratia abbati *Sti Germani* sacroque conventui... Willelmus Lupellus de Ibreio, salutem. Confiteor me peccasse Deo et vobis quia consuetudines quas in terra S. Germani in potestate *Domnimartini* accepere solebam, injuste accepiebam, unde vestram Sanctitatem, suppliciter et flexis genibus, exoro quatinus, propter misericordiam Dei et vestram pietatem, me ab hoc delicto absolvatis et beneficii ecclesie participem esse concedatis.

(A. N. LL 1024, fol. 70).

(945) Robert de Torigny, éd. Delisle, II, 38, 68.

(946) L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, p. 4.

(947) Donation à l'abbaye du Breuil-Benoit. A. N. Q. 194, n° 17 bis.

Robert IV s'engagea à rendre la forteresse d'Ivry à Philippe-Auguste en juillet 1200 et donna pour cautions les trois Mauvoisins, le baron de Maule, les seigneurs de Blaru et de Richebourg (132). En 1221, il souscrivit l'engagement que son fils, *Galeran II*, servirait fidèlement le roi de France et garderait pour lui le château de Montreuil près Dreux (948).

Galeran avait épousé, dès décembre 1224, Agnès, dame de Montreuil, qui avait perdu, entre août 1220 et octobre 1221, son premier mari, Guillaume II, vicomte de Melun (949). Elle fit porter à Galeran le titre de vicomte ; mais elle se vit de nouveau veuve [entre décembre 1232 et avril 1234] (950) et prit un troisième époux, Étienne de Sancerre. Robert IV survécut à ses deux fils, car il perdit non moins prématurément *Gohel*, marié et mort sans lignée. Galeran II avait eu d'Agnès, malgré la brièveté de leur union, un certain nombre d'enfants. L'aîné des fils, *Robert V*, dit *Robin* à cause de son jeune âge, était encore en 1243 sous la caution de son frère aîné, Adam VI vicomte de Melun. En 1247, il était majeur. Il vivait encore en 1270. Mais en 1271, le roi gardait la tour d'Ivry « pour l'hoir de la terre ».

Un cadet de Robin, *Galeran III*, suivit saint Louis à la dernière croisade ; il épousa Marguerite, fille de Pierre de Moret ; il l'avait laissée veuve avec un fils, *Robert VI*, en 1282.

Mauduit n'a pas trouvé de lien précis qui pût rattacher à ces personnages *Guillaume III*, sire d'Ivry et grand veneur de France en 1295. On trouve ensuite *Robert VII*, dit Robinet, fait chevalier en 1313, titré seigneur d'Ivry en 1318, marié dès 1323 à Guillemette, héritière de l'Isle Adam, dont il n'eut pas d'enfants. La suite des châtelains d'Ivry est connue depuis, mais leur généalogie n'est pas assurée.

Les armes de Charles d'Ivry, à la fin du xv^e^ siècle, étaient *d'or à trois chevrons de gueules.*

(948) L. Delisle, *Cart. des actes de Philippe-Auguste,* n^os^ 1306, 2141.

(949) Cf. Coll. Baluze, LI, 191, et ms. l. 5480, fol. 345 ; La Roque, *Hist. d'Harcourt*, IV, 2035, 2123 ; Ms. fr. 24132, p. 80 ; Marchegay, *Archives d'Anjou,* II, 157.

(950) Cf. Arch. de l'Eure, G 125, fol. 287-290, et La Roque, II, 1838.

SUPPLÉMENT

DOCUMENTS RETROUVÉS EN COURS D'IMPRESSION

XLV bis

Hugues comte de Dammartin, ayant donné successivement à Vézelay et à Cluny un clos de vigne et la chapelle de St-Michel-au-Bois, près de Cramoisy, Artaud, abbé de Vezelay, se rend à Saint-Leu d'Esserent, accompagné de Renaud prieur de Mello, son subordonné, et conclut un accord avec Yves, prieur de Cluny ; en présence de Thibaut I, abbé de Saint-Martin. de Raoul, l'un de ses moines, et d'Aimar I, prieur de Saint-Leu, il renonce à toute prétention sur les libéralités contestées.

Guerpitio Domni Abbatis Viziliacensis de Silva Sancti Michaelis in favorem monachorum Sancti Lupi.

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod monachi *Vizeliacenses* calumpniam inferebant monachis *Cluniacensibus* manentibus apud *Escerentem*, dicentes quatinus quandam partem census illius ville quem tenebant, et unum clausum vinearum quem possidebant, et *capellam Sancti Michaelis in Silva*, et partem illius silve circa capellam dederat Hugo comes de Domnomartino ecclesie *Vizeliacensi*, priusquam *Cluniacensi* dedisset.

Sed postquam dominus abbas Artaldus, gratia Dei, adeptus est tantam dignitatem regendi ecclesiam illam, audivit esse discordiam inter fratres, quam, citius potuit, placavit. Venit enim apud predictam villam pro concordia pacis et amore predicti comitis, wirpivit omnem calumniam illam, quam intulerat illis, cum consilio monachorum suorum, in presentia domini Yvonis prioris *Cluniacensis*. Monachi vero *Vizeliacenses* cum eo hic aderant : Rainaldus prior de *Marlo*, Lanscelinus et Ingelbertus, annuentes et laudantes. Et sicut apud *Escerentem* devote definivit, ita in capitulo *Vizeliacensi* coram cunctis fratribus, voluntate et consilio eorum, litteris et sigillo Beate Marie devotius corroboravit atque munivit, presentibus abbate *Pontesiensi* Tetbaldo et Radulfo ejus monacho, atque Ademaro.

Cette pièce a été publiée par M. le chanoine Müller dans le *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent* (n° VII, p. 12) avec la date : Vers 1104-1106.

Cette dernière date est limitative, puisque c'est celle où Artaud, abbé de Vézelay depuis 1096, fut tué dans une émeute ; d'un autre côté nous connaissons les prieurs de Cluny *Pierre* en 1097, *Henri* en 1101, *Bernard* en 1114 (Bruel, *Chartes de Cluny*, V. 73, 159, 259) ; *Yves* (*de Saint-Quentin*) ayant été prieur sous l'abbatiat de saint Hugues mort en 1109, doit donc se placer entre *Henri* et *Bernard*. Ainsi les dates limitatives rigoureuses de la pièce qui nous occupe, sont 1102 et 1106.

Dom Grenier, dans la copie qu'il a fournie de cet acte pour la collection Moreau (t. XLI, fol. 206), était arrivé par induction à un résultat analogue :

« Nous avons trois époques qui concourent pour fixer la date de ce différent, à peu près (vers 1104) ; savoir *Artaud* ou *Arnaud*, abbé de Vézelai, *Thibaut I* abbé de Pontoise et *Hugues*, comte de Dammartin, personnages contemporains, vivants dans les premières années du XII^e^ siècle ».

Raoul, moine de St Martin, devint prieur sous l'administration de Thibaut I, avec lequel il est cité ici, et mourut avant celui-ci, comme on le voit par un rouleau mortuaire reproduit plus loin (n° LVII bis).

La chapelle St-Michel-au-Bois, construite au milieu d'une ancienne forêt, existait encore au temps de Dom Grenier. « Il n'est resté de cette chapelle que quelques blocs de murailles éboulées dont une végétation folle de lianes et de fougères semble protéger le secret » (*Cartulaire de St-Leu*, p. 12, note 56).

LVII bis

Passage d'un rouleau des morts à l'abbaye de Saint-Martin. Mentions nécrologiques de l'abbé saint Gautier, du prieur Raoul, de la B. Hildeburge et de Gertrude, religieuses, d'Amauri [*Deliés*], *de Guillaume* [*Aiguillon I*] *et de Foulques* [*le Voyer*].

Titulus Sanctorum Confessorum Martini et Germani *Pontisariensis* cœnobii.

Anima ejus et omnium deffunctorum requiescant in pace. Orate pro nostris et pro Domno Abbate Gauterio, Radulfo priore, alioque Radulfo, Johanne, Michaele, Hildeburge sanctimoniali (268), Amalrico (54), Guillelmo (131), Fulcone (213), Gertrude sanctimoniali, et pro omnibus aliis fratribus, sororibus, parentibus, amicis, benefactoribus, quorum nomina Deus scit.

[Tituli plurium ecclesiarum et monasteriorum, ex veteri codice ms. Ste Genovefe Parisiensis. (Coll. Baluze, t. XLV, p. 397. Cf. ms. f. 5624, fol. 42). — Ed. *Rouleaux des Morts, du IX^e^ au XV^e^ s.* publiés par Léopold Delisle (Société de l'Hist. de France), p. 248].

LXXVI

Liste des principaux nobles ayant pris l'habit à Saint-Martin.

Inter alios bene multos nobiles qui monachatum in præfato monasterio (Sti Martini) professi sunt, notantur ii quorum nomina subsunt, in necrologio et authenticis :

[8] Ingelrannus de Clery.
[28] Amalricus de Nova villa, dominus *de Lieüe,* comitum *Pontisarensium.*
[46] Archenfredus de Becherel, dominus de *Berval, Menouville, Jouy,* etc.
[48] Balduinus de Insula-Adami, nobilissima stirpe oriundus.
[86] Radulphus d'Auvers, antea miles, an. 1125.
[63] Drogo de Clariaco.
Joannes de Pontisara.
[92] Joannes Vasleth, dominus de *Jeraucour.*
[119] Retrudis de Grisy
[50] et Hildeburgis de Gallardon d'Ivry, *Mellentana* comitissa, sanctimoniales.
[84] Paganus de Gisorz, vir nobilissimus.
[101] Gerardus de Valle engelgardis, *Valengoujart,* ex *Montmorenciana* stirpe oriundus.
[108] Gerelmus de Umblevilla, *Amblainville.*
[119] Odo d'Herouville.
[43] Huboudus de Gizortio [*lege* Gisetio], Rogerii filius, an. 1100.
[72] Joannes de Allodio, dominus d'*Averne.*
[27] Drogo dominus de Rotnel.
Hugo de Lupi domibus, *Leurmaisons,* an. 1271.
Joannes dominus de Argentogilo.
[228] Gaufredus de Ronkerollis, comitis de *Beaumont sur Oyse* nepos.
Gaufredus de Lyencourt.
[89] Fulco de Lieüe.
Joannes de Ham, lès-*Cergy.*
[62] Eustachius de Genciaco, *Gency-lès-Lieue.*
[63] Odo de Marines, dominorum *Gisortianorum* affinis.
[63] Andreas de Wallonio, dominus de *Butry.*
[104] Ingelramnus de Bouconvilliers.
J. de Bouville, familiâ nobili in *Vulcassino* oriundus.
[241] Rollandus de Quenouilles.
[227] Guillelmus de Senlis.

[229] Nicolaus d'Orgemont.
Petrus de Silly.
[239] Guillelmus de Bourris.
Guillelmus de Villeneuve.
Carolus de Marigny.
Ægidius des Lyons.
Robertus de Dampont.

Nous avons cru devoir donner ici la reproduction intégrale d'un chapitre des *Antiquitates Velocassium* de Dom Estiennot (ms. lat. 12741), malgré l'absence d'indications chronologiques et la confusion des dates (*Nicole d'Orgemont*, par exemple, est un personnage du XVI^e^ siècle) et malgré les erreurs matérielles qu'il renferme. Ainsi la B. Hildeburge n'a jamais été comtesse de Meulan, et il est fort douteux que les Vallangoujard descendent des Montmorency, avec lesquels ils ne paraissent pas avoir eu de liens de vassalité.

Par contre, la parenté d'un *Geofroi de Ronquerolles* avec les comtes de Beaumont-sur-Oise se justifie par la présence continuelle auprès de Mathieu II et Mathieu III, comtes de Beaumont, du chevalier Pierre de Ronquerolles (1151-1184), puis de Thibaut de Ronquerolles dès 1189 (Douët d'Arcq, *Recherches sur les comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 9-31, 67, etc.). Le nom de *Geofroi* avait été porté en 1067 par un comte de Beaumont. Il n'est pas impossible que ce moine Geofroi de Ronquerolles soit à identifier avec l'abbé de St-Martin qui siégea de 1177 à 1183.

Nous mentionnons entre crochets, en avant de chaque nom, la page du Cartulaire (ou celle du Nécrologe) où ce nom se trouve cité quand il s'y rencontre.

CII bis

[Entre 1135 et 1148]

Agnès, veuve d'Eudes de Chauvry, donne à l'église de St-Leu d'Esserent trois muids et demi de vin et la moitié d'un pressoir à Chauvry. Mathieu I de Montmorency, seigneur féodal, approuve ce don, en présence de Thibaut II, abbé de St-Martin.

Carta Agnetis de Calferiaco de tribus modiis vini et dimidio.

Universis Ste Ecclesiæ filiis notum sit quod Agnes uxor Oddonis de Calferiaco de suo maritali in elemosinam ecclesiæ *Sti Lupi de Escerento* dedit tres modios vini et dimidium et medietatem unius torcularis apud *Calferiacum*. Hanc elemosinam concessit supradictæ ecclesiæ Matheus de Montemorenciaco et authoritate sui sigilli confirmavit, in presentia domni Theobaudi, abbatis *Pontesiensis*, et

Odonis, prioris *Sti Victoris*, et Gauterii, archidiaconi *Pontisaræ*, et Duranni, presbyteri *Sti Martini*, et Ingelramni, militis de Taverneio, et Rainardi prepositi.

Cette pièce a été publiée par M. le chanoine Müller dans le *Cartulaire de Saint-Leu d'Esserent*, n° LXXXIV, p. 89. Il se montre hésitant sur la date, préoccupé de l'existence, à la fin du XII^e^ siècle, d'un *Eudes de Chauvry*, cité ailleurs dans le cartulaire. Une similitude de noms n'a rien que d'habituel à cette époque dans les filiations seigneuriales. La charte est certainement contemporaine de Thibaut II, abbé de St-Martin et plus probablement voisine de ses dernières années, car on y voit déjà figurer Gautier, archidiacre de Pontoise, dont un jugement, reproduit dans notre Cartulaire (n° CLXXVIII), porte la date de 1175.

Eudes de Chauvry, vassal de Mathieu I de Montmorency, pourrait bien n'être autre que *Eudes, fils d'Eudes de Montmorency*, l'un des chevaliers de Bouchard IV, père de Mathieu I vers 1092 (*Liber Testamentorum Sti Martini de Campis*, n° V, p. 8, et n° XVIIII, p. 26).

CLIX bis

Acte portant reconnoissance de 30 sols de rente deue aux religieuses de Chelles par Lencelin abbé de St-Martin et par tout [le couvent] *dud. lieu pour raison de certaines terres qu'ils possedent à Livillier et aux environs de Pontoise payables aux octaves de St-Denis, — de l'an*

1167

Contrepartie de l'acte de même date, émané d'Helvide, abbesse de Chelles, publié sous le n° CLIX.

Ind. Arch. de Seine-et-Marne. Inventaire des titres de l'abbaye de Chelles, dressé vers 1702. H 410, reg. de 732 ff. cotés ; — fol. 667.

Une sentence du Parlement du 22 déc. 1464, condamne St-Martin à payer à Chelles 40 s. de rente pour ces terres. La pièce de Livillier est sise au lieudit le Moulin-à-vent, d'après une déclaration de 1570 (Id.)

Une convention du 13 février 1483 fixa les limites de la paroisse d'Osny, dont les dimes étaient partagées inégalement entre Chelles et le chapitre de Beauvais, pour la séparer du terroir de Genicourt, dont les dimes étaient divisées par tiers entre St-Martin, l'Hôtel-Dieu de Pontoise et Marcheroux (Id. fol. 684).

CXCIII bis

Geofroi, abbe de St-Martin, cède aux moines de Molesme les dîmes que son abbaye possède à Chevru, par échange avec celles de Beautheil, près de Coulommiers; témoins, Yves prieur de la Buhotière et Foulques, prieur de la Ferté-Gaucher et d'Amillis.

(Entre 1177 et 1183)

De tempore successio quod legitime factum est eliminet. Ego Gaufredus, abbas *Bti Martini Pontesiensis*, tocius assensu capituli, litteris presentibus et sigilli nostri impressione confirmavimus cambitionem tocius decime tam minute quam grosse, quam damus mutuo monachis *Molismi*, quam habebamus apud *Chevru* (151), pro decima tam minuta quam grossa, quam possidebant in parrochia *Belli Tyllii*. Actum est hoc tempore Yvonis, prioris de *Buhoteria*, et Fulconis, prioris *Feritatis* et *Amillei* (148).

(Arch. de la Côte d'Or. Cartulaire B de Molesme, fol. CIIII).

CCI bis

Translation de Guillaume Huboud, abbé de Grestain, à St-Martin de Pontoise.

(1185)

Prædictus archiepiscopus transtulit magistrum Willelmum Hubaudum, qui erat abbas Grestenensis et monachus Becci, ad abbatiam Sti Martini Pontisarensis, quamvis abbatia Gresteni *tripliciter esset ditior* quam illa. Sed propter affinitatem vel familiaritatem, quam habebat erga illum, et quia erant compatriotæ, voluit ipsum habere juxta se.

(Chron. de Robert de Torigni, éd. par Léopold Delisle, t. II, p. 135. Publications de la Soc. de l'Hist. de Normandie).

CCX bis

Association de prières accordée par les moines de Corbie à diverses personnalités.

[Entre 1192 et 1198]

Omnibus infrascriptis concessimus plenariam societatem in vita et morte, tanquam uni ex fratribus nostris.

Domno Werrico, abbati *Lobiensi*.

Henrico de Castello monacho *Sti Salvatoris Aquicincti* (*superposé en interligne à un texte effacé*).

Petro monacho *Sti Cornelii de Compendio* (*id.*)

Rotberto de Capella canonico *Sti Aceoli* (*effacé*).

Gaufrido priori de *Goi*.

Hatoni m(onach)o de *Flai*.

Berengario monacho de *Cluniaco* (*effacé*).

Bartholomeo m(onach)o *Cluniacensi*.

Nicholao m. de *Feemi*.

Hugoni m° de *Castel*.

Ade m° de *Castel*.

Gozuino m° *S. Gillemi*.

Senbadoni (?) m° [*Abbatisville*] (*effacé*) Wlmari *ablatis*.

Odiloni m° *S. Cornelii de Compendio* (*effacé*).

Walterio m° *Sti Amandi* (*effacé*).

Mag° Heluino abbati de *Pontisara* (*effacé*).

Roberto capellano ejus (*effacé*).

Evrardo m(onach)o *Lauduni*.

Magistro Rainaldo *Lateranensis* ecclesie canonico.

Nicolao priori *Sti Taurini* (*effacé*).

Odoni monacho de *Marolis* (*effacé*).

Bernardo priori de *Monsterolo* (*effacé*).

Symoni et Willelmo m° (monachis) ejusdem loci.

Johanni monacho de *Morolio* (*superposé à une ligne effacée*).

Concessimus domno Petro cognomine Heremita, priori *Sti Quintini de Monte* plenariam societatem (etc.) (*superposé à un texte effacé*).

Bartolomeo abbati *Sti Autberti Cameracensis*.

Werrico et Egidio canonicis ejusdem loci.

Concessum est in plenario capitulo Corb. Guichardo de Rumeneys (*effacé*) monacho *Trenorchiensi*, ut in vita et in morte habeat indifferenter quam unus ex professis nostris.

Hoc similiter Hugoni de Compens longe ante extiterat concessum.

(Obituaire de Corbie. Ms. lat. 17768, fol. 43).

Ces mentions sont suivies d'un assez grand nombre d'autres, parmi lesquelles nous relevons les suivantes : « Galtero medico, canonico de *Braine*. — Waltero, priori *Sti Judoci*. — Rotberto, templario de *Fonteines* ». La dernière inscription est de 1257 ; on reçoit à Corbie, comme convers, un frère Pierre, d'Ourscamps.

Un extrait du nécrologe de Corbie, conservé dans le ms. lat. 12781, fol. 260, porte :

« VI Id. Aug. Stephanus *Pontisarensis* abbas ».

Il s'agit de l'abbé Etienne I^er^, qui fut nommé aussitôt après la réforme de Saint-Denis, au début du XIII^e^ siècle, et ne siégea qu'un petit nombre d'années.

CCXX bis

Associations de prières entre les moines de Saint-Martin et divers monastères.

[Vers 1199]

Sciant omnes, tam presentes quam futuri, quod [nos], monachi *Sti Martini* prope et extra muros *Pontisaræ*, habemus societatem cum istis :

Cum FF. *Cluniacensibus.*
Sti Dionysii in Francia.
Vezeliacensibus.
Stæ Catharinæ in Monte Rothom(agensi).
de *Livriaco.*
Sti Michaelis in Monte.
Cum sororibus *Bte Marie de Berthaldicuria.*
Cum FF. *Sti Germani a Pratis.*
Sti Petri de Latiniaco.
B. Mariæ de Praellis.
Corbiensis monasterii.
Majoris monasterii Turon(ensis).
de *Yvriaco* super M.
Sti Lupi de Serens.
de *Calmis in Bria.*
BB. Petri atque Prejecti *Flaviniac(ensis).*
de *Ulterioriportu.*
Frigidismontis.
Sti Mauri Fossatensis.
Sti Maglorii Parisiensis.
Sti Faronis Meldensis.

(Ex Mss. litteris rotulariis. — Copie de D. Estiennot, ms. lat. 12741, p. 92).

La présence dans cette liste de Saint-Denis, inscrit en tête après Cluny, donne lieu de croire qu'elle fut dressée au moment où Saint-Martin fut soumis à la réforme dionysienne.

RECTIFICATIONS

ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

Le premier chiffre marque les pages du texte ; les chiffres entre parenthèses se rapportent aux notes.

1 (1). Dans les *Appendices*, nous avons remarqué l'alliance d'Hermer, prévôt de Pontoise, avec Raoul Deliés, fils d'Amauri, dont il épousa la fille, Comtesse ou Jourdaine. Si cet Hermer est identifiable avec *Hermerus Tostata*, le grand-père de Jourdaine, Amauri, pouvait à bon droit intervenir pour lui signaler l'injustice de sa revendication.

La traduction exacte de *Tostata* est *la Rôtie* : c'est un sobriquet bachique. La relation supposée par Dom Estiennot entre ce surnom et le fief du Brûloir est donc imaginaire.

La donation de Dreux de Jérusalem est rappelée dans d'autres passages du Cartulaire que Dom Estiennot a reproduits, en les disséminant aux pages 470 et 268, dans ses *Antiquitates Velocassium* (ms. lat. 12741) :

Notum sit o. f. t. p. q. f. quod Drogo qui dicebatur de Jherusalem dedit Deo et *Sto Germano Pontisarensi* et monachis illic Deo servientibus terram quam habebat apud *Maynuldisvillam*, ita liberam ut ipse possidebat. Hæc terra non solvit decimam, aut campipartem, aut sepulturam, aut oblationes, aut desponsalia... Hæc postea monachi Stæ Honorinæ calumpniaverunt... et placito accepto inter *Conflantenses* et *Pontisarienses* coram decanis archiepiscopi *Rothomagensis*, convenerunt... quod presbyter haberet sepulturas et sponsalia... Adfuerunt Theobaldus abbas et Ursio prior. (Ex Cartulario Sancti Martini, cap. 144).

Sciendum est quoniam Hugo Ternels et Alpaidis uxor ejus dederunt consuetudines terræ *Maynuldis villæ* cum ipsa terra Drogoni de Jerusalem, pro eo quod ex suo fecit ecclesiam de *Labevilla* quæ fuerat illorum. Post mortem Hugonis Ternels, cum Gauterius Oliverius Alpaidem acciperet in conjugem, quæsivit memoratus Drogo ut concederent hanc terram *Sancto Germano Pontisariensi*, quod et

fecerunt... Abericus (corr. Albericus) Ternels concessit... Post longum tempus, cum monachi *Pontisarienses* ea quæ suprascripta sunt quiete tenuissent, memoratus Abbericus (*sic*) Ternels dedit ea que habebat in ecclesia de *Labevilla* monachis *Stæ Honorinæ de Conflante*. Monachi itaque Stæ Honorinæ calumpniaverunt sepulturam et oblationes et desponsalia hospitum qui manebant in alodio *Sti Germani Pontisariensis*. Inde placitatum est inter monachos *Pontisarienses* et *Conflantenses*.

(Ex Cartulario Sti Martini, cap. 44 (*sic*).

Le texte de ce dernier fragment rend inadmissible l'hypothèse du président Levrier, concernant la personnalité de Dreux de Jérusalem : celui-ci n'est pas le comte Dreux du Vexin, mais un seigneur riche et pieux qui bâtit l'église de Labbeville, et se trouvait visiblement apparenté à *Aupais* (*Alpais*), successivement femme de *Hugues Terneau* (de Poissy) et de *Geofroi Olivier*. — Ce Dreux serait-il le fils de Hugues Francon de Gisors, cité en 1066 ? (Voir Cartulaire, nº III).

2 (7). Dom Estiennot avait lu : *Odonis Insaniati*. — De même une copie, dans la collection Moreau (XLVI, 50) d'une charte de Robert vicomte de Blois (vers 1105), porte qu'il confirme à Saint-Mesmin de Micy *donum Richardi Insansati, militis mei*. Si l'on admet cette leçon, il faut traduire : *le Fol*.

2 (9). L'hypothèse de Lévrier sur l'origine de Rohais de Dammartin, qu'il identifie avec Rohais d'Hérouville, repose sur une pure homonymie. La charte de fondation de St Leu d'Esserent a été publiée par M. le chanoine Eugène Müller (*Le Prieuré de St-Leu d'Esserent, Cartulaire*, p. 1). Il est hors de conteste que Hugues était le second fils de Manassé, comte de Dammartin, tué à Bar dans la bataille où périt Eudes II de Champagne, le 15 novembre 1037, et de Constance, qui fit inhumer Manassé à St Vanne de Verdun (*Monumenta Germaniæ, Scriptores*, VIII, 401 ; XI, 288). Manassé, chambrier du roi en 1031, était frère de Haudoin III, comte de Ramerupt (Bouquet, *Historiens de France*, X, 626) et laissa trois enfants : *Eudes*, son successeur ; *Hugues*, qui remplaça Eudes après 1060 ; une fille, *Eustachie* (Guérard, *Cartul. de St Père de Chartres*, p. 154). Comme Hugues est qualifié *Buglensis comes* par Yves de Chartres (Bouquet, XV, 142), la possession de Bulles ne peut lui venir que de sa femme Rohais : c'est évidemment aussi cette dernière qui apporta à son mari en dot l'église et presque toute la terre d'Esserent.

2 (10). Arnoul, 6e abbé de Saint-Père, succéda à Mainard, mort le 29 mars 1022, suivant dom Aubert ; il finit ses jours le 8 mars, en 1032 si l'on en croit le même historien, en 1033 selon la *Gallia christiana* (Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, Prolégomènes, p. CCXLII).

4, Charte V. L'original du diplôme de Philippe Ier, qui ne figurait plus à son lieu dans le fonds de Saint-Martin lorsque nous en fîmes le dépouillement, a été retrouvé ; il est écrit sur un parchemin de 440 mm. de hauteur sur 410 de largeur, et on y voit encore des restes de sceau plaqué. Le texte de ce document a été publié, avec les variantes provenant de divers *vidimus*, par M. Maurice Prou (*Recueil des actes de Philippe Ier*, Paris, 1908, p. 125). — Voici les rectifications à tirer de l'original :

P. 4, l. 9 : « honore *cum digno* ». — L. 20 : « in tantum resurrexerat ». — L. 32 : « S. Vuidonis de Monte Lethario. S. Adan de Insula ». — P. 5, l. 1 : « S. Tetboldi de Montemoriniaco. S. Lanscelini de Belvaco ».

4 (20). Ce n'est pas Galeran de Meulan qui figure en tête des grands officiers, mais bien *Galeran de Senlis*, nommé grand chambrier du roi entre le 30 avril et le 27 mai 1051 (Cf. Appendices, p. 299, et Maurice Prou, *Actes de Philippe Ier*, p. CXLIV).

4 (21). *Gui I de Montlhéry* n'était point fils de Thibaut File-Etoupes, comme l'ont supposé tous

les anciens généalogistes. Nous avons retrouvé et publié (*Les Vicomtes de Corbeil et les Chevaliers d'Etampes*, dans le *Bulletin de la Société historique de Corbeil, 1899*) une charte donnée entre 1031 et 1043 et une autre de 1057, où figurent *Milon de Montlhéry*, ses fils *Gui* et *Hugues*. Ce dernier est cité comme témoin de la fondation du prieuré de St-Hilaire-sur-Yères, peu avant 1047 (Ms. lat. 12895, fol. 128). Un acte de dimanche 7 novembre, indiction 7 (1070) est passé : « tempore... Milonis quoque atque Widonis, *magni Milonis* de Montelethérici filiorum ». (Coll. Baluze, XXXVIII, 172). Le manuscrit d'Aimoin, d'où on a tiré la généalogie acceptée par MM. Merlet et Moutié (*Histoire de Chevreuse*), présentait une lacune entre les mots : « Tempore Roberti regis, Theobaldus, cognomine Filans Stuppas, forestarius ejus... » et ceux-ci, qui ont été ressoudés aux précédents : « ...firmavit Montem Lethericum. Ipse habuit filium nominatum Guidonem qui accepit in uxorem [Hodiernam] dominam de Feritate et de Gommet » (Lib. V, cap. XLIV). Il est pour nous hors de doute que cette famille doit se rattacher à Gui, prévôt de Thibaut de Tricheur, qui obtint de ce comte, en 971-972, la concession d'un moulin à farine dans le vicomté de Chinon, *de potestate Burgoili*, en faveur d'un vavasseur nommé Constance (Coll. Baluze, XXXVIII, 172). Gui le Grand et sa femme Jourdaine (*Hodierna*), donnèrent à l'abbaye de Bourgueil l'église de Chevreuse (Ms. fr. 24133, p. 555) au temps de l'abbé Raymond (mort en 1079). — Hauréau, *Gallia Christ. continuata*, XIV, 657). Cette abbaye avait été fondée par Emme, fille de Thibaut, comtesse de Poitiers, sous le règne de Lothaire (Ms. lat. 17127, fol. 124).

5 (24). *Lancelin Ier*, mort avant le 30 novembre 1092, laissa pour fils *Lancelin II* dit *le Jeune* ; leur parenté avec Raoul de Beauvais, sénéchal de Philippe Ier (1065-1069), encore vivant en 1092, est attestée par une charte de l'évêque Foulques, éditée dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXX (1906), n° 3, p. 5.

6 (36). Corr. Boutencourt, cant. Chaumont-en-Vexin (Oise).

6 (33 et 38). Becherel pourrait être aussi Becquerelle, commune d'Essuiles, canton de St Just-en-Chaussée (Oise), plusieurs personnages voisins appartenant au Beauvaisis. Toutefois, il existe un *marais de Becherel*, à Bray-et-Amenucourt, sur l'Epte (canton de Magny) et le territoire de cette commune contient un lieu dit *Frocourt* ou *Saint-Leu*, que nous signale M. E. Grave.

7 (44). Pouilly est un hameau détruit, où se trouvait une fontaine dont les eaux furent détournées en 1218 par les moines pour alimenter leur ferme de Quiquenpoix, avec l'assentiment du seigneur de Boisemont. (*Chartrier de St-Martin*, n° 254).

10 (71). D. Duplessis (*Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 10) reproduit partiellement cette charte et adopte la lecture suivante :

« Ebrardus, ejusque frater Hingo qui Malivicini cognomento vocantur ».

Cette leçon paraît confirmée par le texte de la charte XXVII, où se trouve, d'après le même D. Duplessis, cette mention :

« Hujus elemosinæ Malivicini testes sunt Ebrardus, Robertus, Ymgo »

Si l'on adopte cette leçon, une rectification est à faire aux Appendices, p. 273.

8 (55). La donation de Denis Payen et de Raoul de Gadancourt, de chacun la moitié de l'église d'Oinville, sont datées de janvier 1102, nouv. style (Guérard, *Cartulaire de Saint Père de Chartres*, p. 509).

9, titre du n° X, lire : *Abbécourt*, au lieu de *Hébécourt*. Voir charte CCI, p. 157.

12 (84). Roger était le prévôt de la comtesse de Crécy.

14, n° XVI. La date attribuée à ce document (1085) est erronée. Il porte en effet la souscription de Renaud, archidiacre. Or le seul personnage auquel elle puisse s'appliquer, Renaud de Chelles, ne fut archidiacre de Brie qu'à partir de 1089 (Ms. l. 10977, fol. 78) ; son prédécesseur, Yves de Mello, était encore en fonctions en 1088 (Ibid., fol. 67).

14 (92). *Rodbertus de Gizecio et Arnulfus filius ejus* figurent en 1070 au *Cartulaire de Saint Père de Chartres* (éd. Guérard, p. 188).

17 (111). Clinquemeure est un hameau de la commune de Radinghem, c. Haubourdin, arr. Lille (Nord).

17 (110). Le surnom de *Satellus* appartient à une famille parisienne. Le nécrologe de N.-D. de Paris commémore au 9 octobre *Hugo Satellus* qui donna 10 livres au chapitre « ad reparandas sedes in choro ». (Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, IV, 166).

Le diplôme du *21 mai* 1073, dont le texte correct a été publié par M. Maurice Prou (*Recueil des actes de Philippe Ier*, p. 168) porte des souscriptions disposées sur trois colonnes. En tête de la seconde on lit : *S. Ivonis comitis Bellimontis ;* en tête de la troisième : *S. Fromundi fratris ejus ;* mais cet *ejus* se réfère à la souscription : S. *Garnerii* qui termine la seconde colonne. Ives de Beaumont n'a donc pas eu de frère nommé Fromond.

18 (115). Bazancourt, hameau de Cormeilles-en-Vexin, doit être préféré comme identification à Bazincourt dans l'Eure, suivant la remarque de M. L. Plancouard.

20 (127). Chantereine, hameau important de la commune d'Avernes, c. Marines.

22 (135). Rebetz, commune de Chaumont-en-Vexin (Oise).

23, nos XXV et XXVI. Ces notices nous font connaître un *Gautier Musavène*, cité le 17 décembre 1099 comme allié ou vassal de Raoul II Deliés (*Liber Testamentorum Sti Martini de Campis*, no XXVI, p. 33). — C'est un des plus anciens représentants de cette famille qui possédait de nombreuses terres au Nord-Est de Paris. Dans l'un des Cartulaires de Molesme, aux Archives de la Côte d'Or, nous avons retrouvé un acte émanant d'un représentant de cete famille, vassal d'Ilbert de Clermont. Cette pièce se trouve datée par le synchronisme de Garnier, vicomte de Beaumont-sur-Oise en 1110 (Douët d'Arcq, *Rech. sur les Comtes de B. s. O.*, p. 4). Elle a trait à une libéralité au prieuré molesmien de St-Pathus (canton de Dammartin, à la lisière du département de l'Oise).

« Notum sit omnibus Sancte Ecclesie fidelibus quod ego Hugo Musa Avene cognominatus, laude et assensu uxoris mee Marie, filiarumque mearum, Hodierne scil. et Radulfi, mariti sui, et Adelidis et Flandine, trado et concedo Deo et Bte Marie et ecclesie *Molismensi* dimidiam terram meam de *Goachio*, fratrum sub obedientia *Molismensis* cenobii in ecclesia *Sti Patusii* commorantium usibus et utilitati omnimodo futuram. Feci hoc laudante et confirmante donno Ilberto de Claromonte, de cujus casamento pred. terram tenebam, filiis ejus Odone et Philippo. Testis est ex parte illorum, Ursus. Ex parte vero mea et ecclesie, Guarnerius vicecomes *Belmontensis*, Roricus de Lusarchiis, Petrus cognomento Aculeus et Adam frater ejus, Antelmus Baatus, Hermerius et Ernulpus, Odo et Symon filius ejus. Porro post scripte donationis mee testis sunt : Odo filius Rainardi, Drogo filius Berengarii et Albertus Saliens in bono... (Cartulaire A de Molesme, fol. LVI) ».

Les Musavène se retrouvent, peu après, parmi les bienfaiteurs de l'abbaye du Val près l'Isle Adam. Leur trace se rencontre encore dans les Cartulaires de Saint-Denis, de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, etc.

24, no XXVII. Dom Duplessis, dans l'*Histoire de l'église de Meaux* (t. II, p. 11) a donné un texte meilleur de la charte de fondation du prieuré de la Buhotière. Il est malheureusement incomplet. Nous croyons devoir le reproduire, laissant entre crochets deux mots omis au début :

In nomine Sancte et Individue Trinitatis. *Buhoteriæ* [ecclesiam et] terræ medietatem *Sancto Germano Sanctoque Martino de Pontesia* Robertus Adelaidis filius dedit, exceptis xx arpennis quos omnino sine parte in eleemosina dedit, et aream

ad habitandum, eo pacto quod si quis hospitum ecclesiæ aliquam forifacturam fecerit in principali terra, Robertus duos solidos et dimidium habebit, et monachi qui justitiam fecerint alios duos et dimidium habebunt ; et quicquid hospes forifecerit, nihil præter v sol. ex lege solvet, excepto furto. Et ad *Luperium* (Louvière, éc. St-Cyr-sur-Morin, c. Rebais) sine parte unum arpennum et aliam terram per dimidium. Et *Pischeriaci* terram per medium et tertiam partem sepulturæ. Et qui duas alias partes habebat. coram illo dedit, et iterum arpennorum decimæ tertiam partem. Hoc quoque ejus fratres concesserunt, scilicet Henricus, Adelelmus, Vualrannus et Bernardus. Hujusque elemosinæ Malivicini testes sunt Ebrardus, Robertus, Ymgo. Et Elix de cujus feffo est hæc terra, concessit ; hujusque rei testes sunt Robertus cognomento Rufus, etc., (*sic*). Hanc elemosinam Robertus dedit pro salute animæ sui patris, matrisque suæ, pro se et omnium fratrum suorum, sororumque suarum, atque consanguineorum suorum omnium.

24 (149). La rectification proposée n'est pas justifiée.

25, nº XXVIII, dernière ligne, *lire :* Dom Estiennot, III, II, 21. — Édité par Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 229, avec la date approximative : 1093-1094.

25 (153). L'orthographe de ce surnom, constatée par un grand nombre d'autres textes, est *Ternellus* (*Ternel* ou *Terneau*). Voir Appendice VII.

26 (154) et 27 (157). Les rattachements généalogiques relevés dans ces notes s'inspirent des hypothèses de Levrier, sur lesquelles il y a lieu de formuler des réserves.

28, charte XXXIV, corr. l'intitulé : *Raoul III et Raoul IV Deliés donnent à Saint-Martin l'église de Cléry* (vers 1130 . — Cf. sur cette rectification, l'Appendice I, pp. 248-249.

30 (168). *Anseau II*, évêque de Beauvais, mourut le 21 novembre 1100 et non 1099. Il existe de lui, aux Archives nationales, un acte original (S. 1359, nº 1 bis) daté du 31 décembre 1099.

35. Dom Estiennot, dans les *Antiquitates Velocassium* (p. 483), a donné d'un passage de cette charte un extrait contenant quelques variantes :

Universis tam fidelibus p. q. f. Notum sit quoniam... Hugo, Hermerus et Gervasius fratres concesserunt *Sto Martino* et monachis ecclesiam de *Nongento* et atrium ipsius ecclesiæ et tertiam partem decima ejusdem villa et nemus quod dicitur Sti Martini. Pepigerunt etiam abbas et monachi memoratis fratribus Hugoni scilicet et Hermero ut si vellent fieri monachi, habitus Sti Benedicti et ordo eis daretur. Post hæc Radulfus Delicatus venit ad *ecclesiam Sti Martini Pontisariensis* et concessit elemosynam quam dederant Hugo et Hermerus et Gervasius scilicet ecclesiam de *Nongento* et atrium ejusdem ecclesiæ et tertiam partem ejusdem villæ et *nemus* quod dicitur *Sti Martini ;* ex ejus enim fevo omnia erant.

(Ex Carthulario Sti Martini, cap. 18).

36, l. 6, corr. « Hilduinus vierius de *Valle Crenne* ». Cf. la charte XCIII, p. 71, et les lettres de l'archevêque de Rouen de 1151, confirmant à St-Martin « culturam de *Valle de Crena* ».

38. D'après un historien de Saint-Martin, dom Robert Racine, moine de Saint-Denis, « l'abbaye de Saint Martin de Pontoise possédoit des biens à Chaumont en Vexin dès les premiers

tems de sa fondation. Ses abbés y envoierent deux de leurs religieux pour les defricher et les mettre en valeur, et leur vie edifiante en attira d'autres, assés abondants pour la construction d'un monastere. *Le prince Louis, depuis Louis VI* en connoissant l'utilité, favorisa le projet par ses largesses et lui fit expedier des lettres d'institution ». (*Histoire de l'abbaie de St Martin de Pontoise* (1769), livre I, chap. XXI ; ms. 2885 de la Bibl. Mazarine; autre ms. original, provenant de la collection L.-D.-C. Gueriteau). La chronologie générale insérée dans l'introduction place *en 1116* la mort d'Hildeburge et ajoute : « *Le roi Louis VI* ratifie les biens du prieuré de Chaumont ». M. Luchaire (*Louis VI le Gros,* n° 71) a signalé cette contradiction et n'a pu trouver d'autre source concernant la prétendue intervention du *prince Louis* que le passage de dom Racine et le ms. 2856 de la Bibl. municipale de Pontoise, simple refonte de l'œuvre du bénédictin de Saint-Denis opérée par Paul-François Pihan de la Forest, procureur du roi à Pontoise en 1787. M. Luchaire, sur leur foi et sous toutes réserves, classe cet acte supposé de Louis VI entre 1098 et 1108. Nous ne croyons pas à son authenticité ; si tant est qu'il ait existé une pièce de ce genre, elle serait purement et simplement une adaptation du privilège de 1116 (n° LVIII) confirmatif des libéralités d'Hildeburge, qu'on aura détourné de son sens primitif par une mauvaise lecture ou une fausse interprétation des termes géographiques qu'il renferme. C'est seulement en 1207 qu'on rencontre un acte concernant le prieuré de Saint-Martin d'Aix-lès-Chaumont, dépendant de Saint-Martin de Pontoise. Il n'est question d'aucune propriété à Chaumont ni dans le voisinage de cette ville, appartenant à l'abbaye, dans les bulles pontificales du XII^e^ siècle, notamment dans celle si minutieusement détaillée d'Alexandre III, du 13 février 1170 (n° CLX, pp. 126-130).

39, l. 2. Il faut vraisemblablement rectifier ainsi : « filio *Tevini* ». Le prénom de Thévin fut porté par les vicomtes de Meulan (Appendice III, p. 335).

42, annexe XLVI, l. 3, corr. : *courvoies* (corvées).

42 (241), corr. : « Gaubert de Boury et Richard son frère commandaient les troupes du Vexin avec les fils d'Herbert de Serans, Osmond de Chaumont et Robert de Maudétour en 1097 ». — Orderic Vital, l. X : « *Rotbertus de Maldestorn, Osmundus de Calvimonte, Galbertus de Burris et Ricardus frater ejus, Godefridus et Petrus filii Herberti de Seranz, militiae Vilcassinorum praerant et interdum hostibus acriter resistebant* ».

46, charte L. Dans ses *Antiquitates Velocassium* (ms. lat. 12741, fol. 251), Dom Estiennot tire du Cartulaire une autre mention intéressant la famille des Becherel :

Ecclesiam *Vallis Engelgardis* dedit Sto Martino et abbati et ibi servientibus monachis Garnerius filius Archenfredi de Becherel, rogante fratre suo Pagano, et concedente matre sua Flohilde, pro animabus antecessorum suorum, ea conditione ut si Garnerius evaderet de infirmitate, Paganus fieret monachus.

(Ex Cartulario Sti Martini, cap. 103, pag. 31. Id contigit circa an. MCXV).

46 (259). Le culte de saint Flaive s'est conservé à Villemaur, où existait un prieuré de *Saint-Flavit* dépendant de Sainte-Colombe de Sens. Un reliquaire en bois, d'une extrême vétusté, contenant des reliques dont l'authenticité a été canoniquement constatée le 3 juillet 1894, est déposé dans l'église paroissiale de Notre Dame de Villemaur (Communication de M. l'abbé Thiriot, curé).

48. La date de la charte LIV (vers 1110) doit être ainsi précisée : « entre 1114 et 1124 ». La première limite est donnée par la présence d'Adam III, père d'Anselin ou Anseau I, à un diplôme royal du 19 août 1113 (Coll. Moreau, XLVII, 84) ; la seconde, par la mort de l'abbé Thibaut I.

49, charte LV. Dom Estiennot n'a conservé de cette notice qu'un fragment au livre III de l'*Historia Sancti Martini*. Dans son autre recueil, *Antiquitates Velocassium* (ms. lat. 12741, fol. 179),

à propos de l'église Saint-Maclou de Pontoise, il tire de cet acte et d'un autre se rapportant à la famille du donateur les indications suivantes :

Subscripsit quidam Ingelbertus *de Sancto Macuto* donationi facta domûs molendini de *Baarth* monachis *Sti Martini Pontisarensis* ab Huberto Bucello et Hugone vicecomite de Calvomonte circa annum millesimum centesimum. (Ex Cartulario Sti Martini. cap. 37). Hunc fundatorem ecclesiæ Sti Macuti fuisse asserenti inficias non irem. Hoc unum mihi constat quod saltim anno M° nonagesimo jam ædificata erat ecclesia parrochialis Sti Machuti, ut patet ex invadiatione villæ *Commeniaci* « facta *in foro Pontisara juxta Sanctum Macutum* ubi pisces venduntur ». Dati sunt XVII sol. super memoratum wadium ante *Elecmosinam Pontisaræ*, quos dedit Odelinæ, sorori Huberti Buccelli, Odo presbyter *Sancti Macuti*, qui postea factus est monachus (Ibid. cap. 43).

50-56. N^os^ LVI-LVII-LVIII. — Ces trois pièces sont reproduites, avec des variantes sans intérêt, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes (Juin, I, 362).

55 (273). Le surnom de *Goellus* qui se prononçait *Goheu*, a un caractère ancestral. Voir Appendice XII. p. 473, note 930.

56 (281). Louis-le-Gros est le seul roi capétien qui ait daté ses diplômes de la consécration ou du règne de sa femme, et seulement pendant une dizaine d'années : cette mention se raréfie dès 1123 et disparaît en 1125. Adélaïde joua un rôle prépondérant dans la chute aussi éclatante que soudaine du chancelier Etienne de Garlande (Bouquet, *Historiens de France*, XII, 77). Elle poussa Louis VI à inféoder le comté de Vexin au prétendant Guillaume Cliton, à qui elle fit épouser sa propre sœur Jeanne de Maurienne, puis à entreprendre une expédition pour porter ce jeune prince au comté de Flandre (*Vita Caroli Boni* dans les *Acta SS. Martii*, t. I ; Luchaire, *Hist. des Instit. monarchiques*, I, 148).

Adélaïde mourut, non pas à Montmartre, mais en Espagne en 1154 (Vaissette, *Hist. du Languedoc*, I, note 53) au cours d'un pélerinage qu'elle fit avec son fils, qui était de retour le 9 février 1155, comme le prouve un diplôme donné à Maguelonne (LL. 1605, fol. 32 , acte dont le début est, par interversion, transcrit au fol. 35) où Louis VII rappelle que sa mère a donné Barbery à l'abbaye de Montmartre. — Voir ci-après la note sur la charte CIX, p. 86.

59. Intitulé de la charte LXI, corr. : *Moncelles* (282).

57, l. 5, corr. : de Cleriaco (51) ; l. 22, corr. : Drogo de Rotnel 37).

58, l. 9, corr. : ecclesiam *Sancti Lupi* (290) ; — l. 16, corr. : Radulpho de Clery (51).

62. Le document ci-dessous devrait occuper le n° LXIII bis. Il appartient au gouvernement de Thibaut I, abbé de Saint Martin de Pontoise, et de l'abbé de Saint-Maur Thibaut II, qui apparaît de 1107 à 1133 :

Tempore venerandum abbatum domni scilicet Teobaldi *Fossatensis*, domni quoque Teobaldi *Pontisariensis*, ista societas inter nos et Pontisarienses monachos confirmata est, quod, audito abbatis illorum obitu, tricenarium pro eo faciemus. similiter illi facient, cum nostri obitum audierent. Pro monacho vero professo, tria officia et tres missas in conventu, unusquisque sacerdos unam missam ; alii qui non sunt sacerdotes psalmos II. Qui autem psalmos nesciunt, quinquagies

Pater noster. Nomina defunctorum in memoriali scribentur. Capitula utriusque monasterii utrique erunt communia congregationi.

(*Fragments d'un obituaire de St-Maur des Fossés*, publiés par M. Maurice Prou ; Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XIV, p. 217).

Parmi les mentions d'association de prières, on trouve :

Roberto de *Buhoteria*, similiter.

Cette mention doit s'appliquer à Robert, prieur de la Buhotière.

59 (293). Le nom d'Herbert a été porté à la génération suivante dans la famille de Magny-en-Vexin.

Herbert de Magny et *Thibaut* son fils sont témoins en 1169 d'un jugement de la cour du roi Louis VII entre les moines de Jumièges et Hugues Brostin (Arch. de la Seine Inf. Gr. Cartul. de Jumièges, ch. 16).

C'est de ces deux personnages, Herbert II et Thibaut de Magny, qu'émane la donation reproduite en note.

69. nº LXXXVII. Ajouter aux sources : « Ex authentica et ex Cartulario, cap. 171. Dom Estiennot, l. III. III, 16 ».

71. Nous nous étions conformé, pour la date de la charte XCIII, au sentiment de dom Estiennot, mais elle doit être reportée à environ un demi-siècle en arrière. Les témoins sont contemporains de saint Gautier. *Enguerran de Chars*, notamment, est cité en 1078 (Ms. lat. 12776, fol. 87).

73 (334). La famille *Corsaint* ou *Corps saint* remonte au moins à « Theobaldus filius Corpus-Sancti » témoin entre 1071 et 1079 (*Liber Testamentorum Sancti Martini de Campis*, p. 74 ; ms. l. 10977, fol. 28). L'Obituaire renferme plusieurs mentions concernant des membres de cette famille.

74 (339), corr. : Moulincourt, comm. d'Ully-St-Georges, cant. de Neuilly-en-Thelle (Oise).

76, l. 91, corr. : *de Ronkerolis* (176).

76 (341), dern. alinéa, lire : *Raoul IV Deliès, fils de Raoul III et d'Agnès qui probablement était de la maison de Ronquerolles* (Cf. p. 248).

77, l. 15, corr. : Guillelmus de Argenteolis (283).

79, l. 29, corr. : Ascelinus de Gundelcuria (175).

81, l. 8, corr. : W. de Argentogilo (283).

83, l. 8, corr. : *Curdemanche* (315).

89, l. 7. Il faut sans doute rectifier : filii Bauduini de Gency.

84, l. 7, corr. : tria molendina.

— l. 11, corr. : et decimam alliorum.

86. Cette charte présente, ainsi que les deux suivantes, un intérêt spécial, quant à la vie de la reine-douairière Adélaïde dont elle fait connaître l'entourage. On n'y voit plus figurer son chapelain, *Ebroinus Castanetensis*, à qui en 1141, Louis VII accorda en bénéfice viager la chapelle Saint-Denis construite par Louis le Gros au château de Senlis (A. N. K 189, nº 191. Luchaire, *Actes inédits*, 90).

92. Dom Estiennot a reproduit en partie la charte CXVIII dans les *Antiquitates Velocassium* (ms. lat. 12741, p. 261) en indiquant comme source : « Ex Cartulario, cap. 59 ».

93. La charte CXX n'est pas inexactement datée « avant 1151 », mais cette détermination est beaucoup trop vague. Contrairement à l'hypothèse de dom Estiennot, qui l'a rangée dans le cha-

pitre v du livre III de son *Historia monasterii S. Martini*, c'est-à-dire sous l'abbatiat de Guillaume II, elle est d'un demi-siècle antérieure et contemporaine de saint Gautier. On y trouve les souscriptions de Pierre de Pincencourt, frère de Raoul II Deliés ; de Raoul de Cergy, auteur de la charte VI (p. 5) ; d'Enguerran de Chars, cité en 1078 : enfin de Lambert I de Senots, très probablement le fils de Hugues de Gisors nommé avec son père en 1066 (p. 3), et auteur de la donation ci-après, dont la date précise est 1093 :

« Lanbertus de Seneoth et uxor sua Arenburgis, filiique illorum Ansculfus et Lanbertus dederunt Deo et *Sto Joanni* necnon *Sto Luciano* ac monachis *Buriaco* degentibus, molendinum de *Buriaco* ad modiatas pro IX modiis frumenti unoquoque anno ; sed Dna Arenburgis cujus maritale erat ipsum molendinum, donavit jamd. monachis pro anima filii sui Odardi nonum modium... Testes Ansculfus filius Ansculfi de Monciaco... regnante regi Philippo, et episcopo Falcone sedi *Belvacensi* presidente, indictione I^a ».

(Cartulaire de St-Jean d'Angely, fol. 8. Coll. Moreau, XXXVII, 75.)

97, l. 16, corr. : Engelranni filii sui (371).

— l. 22, corr. : *Telosa* (352).

100, l. 25, corr. : apud *Charz* (49).

101, l. 11, corr. : Drogo de Sancto Cyro (350).

102, l. 11, corr. : Osmundo de Charz (49).

105 (396). Dom Grenier rappelle (Coll. Moreau, XLIV, 199) une charte du 24 juin 1070, où figure un *Gilbert I de Mello*, à propos d'une donation à Saint Leu d'Esserent où paraissent comme garants « dominus *Gislebertus de Marlo* et *filius ejus Drogo* ». C'est ce *Dreux I* dont le P. Anselme fait un beau-frère d'Yves I, comte de Beaumont-sur-Oise, opinion confirmée par l'emploi, comme prénom de clergie dans la famille de Mello, du prénom d'Yves traditionnel dans la maison de Beaumont. On doit donc considérer comme fils de Dreux I le *Gilbert II de Mello* qui fut père du clerc *Yves*, dont la charte CXXX relate les prodigalités. — Cf. *Le Prieuré de Saint-Leu d'Esserent ; Cartulaire*, éd. par M. le chan. Eug. Müller, p. 10 et 204.

110, l. 15, corr. : del *Ruel* (332). Cette mention concerne bien *Le Ruel*, commune d'Haravilliers, et non *Rueil*, hameau de Seraincourt.

110, l. 16. *Godefridus de Amblevilla* n'appartient pas à la maison d'Amblainville ; c'est un seigneur d'Ambleville (cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes). Godefroi d'Ambleville, fondateur de la chapelle Saint-Léonard du Vaumion, vivait encore en 1182 (Communication de M. Grave).

110, l. 25, corr. : Drogone de Serranno (292).

111, l. 12, corr. : in vicecomitatu *Ulterioris portus* (le Tréport).

112, charte CXXXVII. Il est bon de souligner l'intérêt de cette notice pour l'histoire des familles de chevalerie dans la vallée de Montmorency. Elle établit la parenté des maisons de Tour (Saint-Prix) et d'Eaubonne.

112, charte CXXXVII. Le *Buxiacus* dont il est ici question, près duquel est une terre usurpée par Eudes de Tour (Saint-Prix), doit être Boissy, château voisin de Taverny.

116, l. 4. *Havin*, curé de Saint-Leu, était frère de *Hugues de Taverny ;* sa mémoire est rappelée dans un acte de 1182 (A. N. LL 1157, fol. 593). Il mourut en 1180, comme on le voit par la charte CXCV, où l'abbé de Saint-Martin dispose de vignes dont Havin eut la jouissance viagère.

123, l. 24, ajouter : Drogone de Sancto Cyro (350).

— l. 29, corr. : dominus Gauterius.

127, l. 31. La forme : *de Mesiachi* doit être corrigée, d'après la charte de 1151 (p. 96, l. 2), en *Mesiafin*. C'est l'ancien nom de Margency (cant. de Montmorency).

127, l. 28, corr. : *Morlencurth* (381) ; l. 34, corr. : *Briengencurth* (379).

128, l. 9, corr. la ponctuation : *de Sirefonte* (378) ; apud *Vallem Gaudiaci*...

129, l. 19. *Mons Calvaris* est la traduction de Montchauvet, ancienne forme romane de Montchevreuil.

129, l. 14, corr. : grangiam de *Belleio* (391).

130 (429). corr. : Eaubonne, cant. de Montmorency.

132, charte CLXIV. Le sceau qui n'existe plus sur l'original, a été décrit ainsi par Dom Estiennot, qui a reproduit cet acte dans ses *Antiquitates Velocassium* (ms. lat. 12741, p. 273) :

« Sigillum magnum tale est : Ex una parte militem districto gladio hostes insequentem equoque insidentem sistit ; ex altera tale : *de... à la croix pleine de... cantonnée de quatre lyons léopardés de...* »

134, l. 17, corr. : que dicitur *Telosa* (352).

136, Charte CLXX, intitulé ; corr. : « *Thibaut II de Gisors donne la moitié de l'église de Chars* ».

137, l. 6, corr. : Ivo Malusfiliaster (47), Godefridus de Sancto Andrea (283).

149, l. 10, corr. : anno Verbi incarnati Mo Co LXXVIIo.

150, l. 30, corr. : Petrus de Roncherolis (176).

152, l. 2, corr. : *Gautier Tirel V.* — Voir Appendice X, p. 456.

— l. 13, corr. : *Adam IV.* — Voir Appendice VI, p. 420.

— (438). Note à rectifier d'après la généalogie établie dans l'Appendice X.

154, l. 22, corr. : Robertus de Hainouvilla (384),... Willelmus de Behervilla (306).

— charte CXCVII, corr. l'intitulé : *Sentence arbitrale d'un délégué du Pape entre l'Abbaye et le curé d'Arronville.*

157, charte CCI, corr. l'intitulé : *Gaimbert, abbé de Coulombs, cède la chapelle d'Abbécourt aux moines de Marcheroux.*

157, l. 27, corr. : *Orgivalle* (387).

157 (446), corr. : t. *XI*, col. 328 (au lieu de t. IX).

166, l. 12, corr. : clausum Ildeburgis (273).

167, l. 22, corr. : de *Argentolio* (283).

172, l. 18. — Andainville, près de la Bresle, qui s'appelait au VIIe siècle *fluvius Aucia* (la rivière d'Auge ou d'Eu) était bien en Vimeu. C'est là que Loup, archevêque de Sens, fut exilé, en 614, *in villa quae dicitur Andesagina, in pago quodam Neustriae, nuncupante Vinemago* (*Monumenta Germaniæ, Scriptores rerum Merovingicarum*, IV, 181).

215, l. 7, corr. : Procruste.

217, l. 14. Le colonel Borrelli de Serres, dans son étude si documentée : *La réunion des Provinces septentrionales à la Couronne par Philippe-Auguste* (*Amiénois-Artois-Vermandois-Valois*), publiée en 1899, a fait table rase d'une erreur légendaire accréditée par le P. Anselme, Colliette, etc., admise après eux par tous les historiens, et à laquelle nous avions ajouté foi. Il a démontré que Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, eut deux femmes homonymes, deux Aliénor ou Eléonor, l'une héritière du Valois, dont il se sépara et qui n'eut, après lui, aucun nouvel époux ; l'autre, fille de Raoul comte de Soissons. C'est celle-ci qui se remaria, *en secondes noces*, à Etienne II de Sancerre, dont l'obituaire de St-Martin rappelle l'intervention en faveur du prieuré de Chambly, et commémore l'anniversaire au 19 mars (20 mars d'après le nécrologe de St-Quentin (Nouv. acq. lat. 1584), en 1252. La mention du 1er mai : *Aliennor, comitissa de Balloio*, ne concerne pas Aliénor de Valois, morte le 20 juin 1218 (B. de Serres, p. lxxix) mais la seconde Aliénor, comtesse de Beaumont, dont l'obit fut célébré, le 1er mai, à N. D. du Val (Ms. lat. 5462, fol. 377) et le 28 avril au Bec (Ms. lat. 13905).

APR
16
1984

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY